

POLICE MAGAZINE

*Écoutez
tous les Vendredis
à 20^h35*
VINDEX *au POSTE
PARISIEN
(voir page 5)*

Dans les cellules de Clairvaux



**Lire, pages 8 et 9, le début des sensationnelles confidences d'un ancien détenu récemment libéré et spécialement écrites pour POLICE-MAGAZINE.
Ci-dessus : la corvée de soupe. (H. M.)**

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS. — Vieillard taciturne, mais qui sait cependant s'intéresser aux femmes, le milliardaire J. Cought est en croisière avec des invités. Deux jeunes femmes sont successivement assassinées et violentées. Ces forfaits paraissent signés par un criminel sadique appelé le vampire et que recherchent toutes les polices. Le vampire est-il à bord ? Le détective Ruggle mène l'enquête. La terreur règne parmi les passagers d'autant plus que J. Cought se refuse à expliquer où que ce soit. Une mutinerie a été écartée mais, sous le coup de l'émotion, une passagère, Mrs. Beacon, est devenue folle. Le Dr Demours prend des précautions extraordinaires pour protéger Gladys Hugh. Malgré une surveillance des plus étroites, la jeune fille est victime du vampire.

XVI (1)

Du sang, de la volupté, de la vie...

CETTE première constatation, si ahurissante fût-elle, n'avait arrêté Demours qu'une seconde et, revolver en main, il se jeta en trombe dans la cabine.

C'est alors qu'il vit Gladys. Elle était étendue à terre, en travers du matelas que le Français lui avait préparé. Son coquet pyjama de soie rouge, lacéré, laissait presque entièrement dénudé le corps inerte et laiteux. Une estafilade sanglante marquait l'épaule.

Demours chancela et un cri de désespoir déchira sa gorge.

— Ma chérie ! Il me l'a tuée !
Tombé à genoux, il releva la tête de la jeune fille, puis se pencha sur le cœur. Il avait eu un coup d'œil rapide vers la blessure.

Un soupir de soulagement gonfla sa poitrine et, sur ses traits, l'affolement s'estompa. La voix de Joe sonnait derrière lui :

— Que se passe-t-il, monsieur le docteur ? J'ai entendu les coups que vous donniez contre la porte... Oh !

Le maître d'hôtel venait d'apercevoir le corps de M^{lle} Hugh. Il joignit les mains.

— C'est lui qui est revenu, monsieur le docteur ? Il a assassiné cette pauvre jeune fille ?

— Non, grâce au ciel ! J'ai pu arriver à temps... Elle n'est que superficiellement blessée.

Du bruit se fit entendre dans la coursive. Charles Demours ramena pudiquement une couverture sur le corps de Gladys.

C'est la patrouille de garde qui s'inquiète, elle aussi, fit Joe.

Des matelots interpellaient le maître d'hôtel. Demours recouvra soudain le sens des réalités.

— Vite, ordonna-t-il. Donnez l'alarme pour qu'une ronde générale soit entreprise. Le vampire vient de se livrer à un nouvel attentat. Avertissez le capitaine et M. Ruggle. Le criminel a peut-être été entrevu sur le pont-promenade, car il est parti par là...

Le jeune homme montra le hublot ouvert sur la nuit.

Les matelots s'étaient éloignés au pas de course et, presque aussitôt, un coup de sifflet déchira le silence. Le maître d'équipage réclamait du renfort.

Après avoir refermé le volet du hublot (« Il n'avait pas été forcé », remarqua Demours sans comprendre), le médecin prit dans ses bras le corps de Gladys et l'étendit sur la couchette.

« Extraordinaire, pensa-t-il à ce moment-là. Que sont devenus les vêtements dont j'avais bourré le drap pour fabriquer mon mannequin ? »

Toute trace de ce mannequin avait, en effet, totalement disparu. Mais Demours ne chercha pas à pénétrer ce mystère. Un devoir plus urgent l'attendait. Il alla au lavabo, fit couler de l'eau et bassina les tempes de la jeune fille. Elle commençait à sortir de son évanouissement quand Ruggle et le capitaine Ready se présentèrent à la porte.

Le Français les mit au courant de ce qu'il savait.

— Si au moins M^{lle} Hugh pouvait nous fournir un signal ! espéra le marin.

Gladys, ayant ouvert les yeux, promena un instant son regard autour d'elle. On sentait qu'elle faisait de vifs efforts pour récupérer ses souvenirs. Demours, penché sur elle, essayait de l'aider.

— Rappelez-vous, Gladys, quand je vous ai quittée... Il n'y avait personne dans la cabine, le volet du hublot était fermé de l'intérieur et vous avez vous-même donné deux tours de clé à votre porte... Maintenant je vous retrouve blessée, la porte de la cabine était toujours close, mais le hublot était ouvert, bien qu'il soit impossible de l'ouvrir de l'extérieur sans le forcer. Que s'est-il passé ?

— Oh ! la tête me fait mal, gémit la jeune fille...

Elle eut subitement un sursaut de frayeur et se nicha dans les bras du médecin.

Le Yacht Sanglant



— Le mannequin ! balbutia-t-elle.

L'épouvante noyait ses yeux.

— Le mannequin qui bouge ! John Ruggle, Demours et le capitaine Ready échangèrent un regard apitoyé.

— La fièvre, murmura le marin. Mais Gladys avait entendu. Elle serra les mains du Français et supplia :

— C'était un terrible cauchemar, mais je ne dormais pas et je n'étais pas folle...

— Expliquez-vous, fit doucement le médecin.

— Donnez-moi à boire... De l'eau glacée...

— Je vais en chercher, s'empressa Joe. M^{lle} Hugh porta ses regards de la couchette au matelas étendu à l'autre bout de la cabine.

— Quand vous m'avez quittée, fit-elle, j'ai en effet fermé la porte, puis me suis étendue sur le matelas. J'étais épuisée, le sommeil ne venait pas...

Comme, en disant cela, son regard croisait celui du docteur, la jeune fille rougit violemment et elle baissa les yeux pour continuer.

— La chaleur me paraissait étouffante et j'avais grande envie d'ouvrir le volet du hublot. Pourtant, comme j'avais été priée de n'en rien faire, je luttai et m'abstins de bouger. Finalement je sombrai dans une demi-somnolence, coupée de réveils chaque fois que le navire faisait une embardée...

Il m'arrivait alors d'ouvrir les yeux qui étaient attirés par la tache claire que faisait le hublot en face de moi. C'est ainsi qu'un détail attira mon attention sans toutefois m'arracher à ma torpeur. J'avais vu le mannequin remuer. Je fis un effort pour réfléchir et conclus que le roulis très prononcé du yacht communiquait parfois un mouvement au paquet de vêtements que le docteur avait disposé sous le drap. Je tentai de me rendormir, mais une inquiétude subsistait en moi. Mes paupières se relevaient et mes regards restaient fixés sur la couchette. Je surpris encore plusieurs mouvements du mannequin et soudain le paquet de vêtements remua à contresens du roulis...

Joe venait d'apporter un boisson glacée que M^{lle} Hugh avala d'un seul trait.

— A contresens du roulis, vous comprenez ? Une masse inerte ne pouvait pas faire cela ! Je reçus comme un choc au cœur et voulus crier, mais l'effroi semblait m'avoir paralysé la langue. Je réussis cependant à me redresser à demi. Mais alors — et je ne sais pas comment je ne

m'évanouis pas à ce moment-là — le mannequin roula hors de la couchette, roula vers moi et me renversa... Je ne vis rien d'autre que le drap et cette masse blanche, fantomale, qui m'étreignait... Des bras puissants m'avaient saisie. Je suffoquais, car j'avais un morceau du drap dans la bouche. Je me débattais désespérément, mais une main me maintenait et l'autre m'arrachait mon pyjama, lambeau par lambeau. Puis ce fut une douleur aiguë à l'épaule et je perçus alors la voix du docteur qui m'appelait. Mais je tombai brusquement dans l'inconscience... Je viens de reprendre connaissance parmi vous. C'est tout ce que je sais...

— Pauvre petite, murmura le capitaine, elle revient de loin, car, si elle n'a pas été égorgée, c'est que la main du monstre a manqué de sûreté dans l'ombre et qu'il a voulu frapper trop vite en vous entendant venir, docteur. D'autre part, M^{lle} Hugh se débattait. Alors, au lieu d'atteindre la gorge, l'arme a atteint l'épaule.

— Sans doute, grogna Ruggle. Et l'homme s'est enfui par le hublot.

— Qu'il soit parti par le hublot, je comprends, mais comment est-il entré dans la cabine ?

Le détective examinait minutieusement les lieux.

— Selon toutes probabilités, fit-il, il est tout bonnement entré par la porte.

— Elle était fermée à clé.

Ruggle venait de s'agenouiller et regardait sous la couchette. Il eut un petit sifflement et fixa Demours :

— Après avoir combiné et mis au point votre stratagème, hier soir, ne vous seriez-vous pas absenté un certain temps de cette cabine ?

— Si. M^{lle} Hugh et moi sommes allés dans la cabine voisine et y avons conversé pendant un quart d'heure, ou une demi-heure, je ne pourrais pas préciser.

— Hum ! Et, en revenant ici, M^{lle} Hugh a-t-elle allumé l'électricité ?

— Non, le docteur m'en a dissuadée. Il ne voulait pas qu'un observateur pût découvrir notre mise en scène en regardant par le hublot. Pourtant il y avait un peu de clarté qui venait de la coursive et le docteur s'est assuré qu'il n'y avait personne dans l'armoire.

John Ruggle affichait un sourire satisfait.

— Je vais vous dire ce qui s'est passé, moi.

Il étendit la main sous la couchette et en sortit les vêtements dont Demours s'était servi pour constituer le fameux mannequin.

— Voici toujours vos manteaux, mademoiselle Hugh. Quant à l'attentat, je peux facilement vous renseigner sur la façon dont il s'est déroulé... Le vampire s'est tout simplement introduit ici pendant que vous étiez dans la cabine voisine. En un tournemain il a retiré le paquet de vêtements, l'a poussé sous la couchette et s'est froidement substitué au mannequin en passant la tête dans le sac de toile bise et en ramenant le drap sur lui.

— Mais, bondit le capitaine, si M^{lle} Hugh et le docteur avaient rallumé l'électricité en revenant, l'homme était à peu près sûrement découvert !

— Voulez-vous donc que je vous aide à les cacher, chérie ?

— Non, non, ne le réveillez pas. Cela le priverait inutilement de sommeil.

Le capitaine Ready s'efforçait alors de

— D'accord. Mais le vampire savait que par précaution, le docteur ne redonnerait pas la lumière. Et nous avons déjà vu que c'est un homme dont l'audace ne connaît pas de bornes.

— En effet !

— Il a donc attendu patiemment que M^{lle} Hugh fût endormie. Malheureusement pour lui — et heureusement pour sa victime — M^{lle} Hugh n'a pas pu trouver un sommeil profond et il a dû précipiter l'attaque quand il a compris que sa présence allait être éventée par la jeune fille.

La venue du docteur l'a obligé à battre précipitamment en retraite. Il a ouvert le hublot et s'est glissé sur le pont-promenade.

Un sourire éclaira le visage pâle de Gladys.

— Naturellement, fit-elle. Dites par vous, toutes ces choses paraissent d'une simplicité enfantine. Mais la témérité du monstre tient du prodige et je commence à croire que, s'il m'a choisie comme proie, rien ne pourra m'arracher à ses griffes. Tôt ou tard...

Charles Demours était aussi pâle qu'elle.

— Je vous en supplie, murmura-t-il.

— Mon père ne doit pas être encore au courant, je vois ? questionna la jeune fille.

Joé s'empressa :

— Voulez-vous que j'aille le prévenir, miss ? J'ai écouté à sa porte, il y a un moment. Il dormait.

— Non, non, ne le réveillez pas. Cela le priverait inutilement de sommeil.

Le capitaine Ready s'efforçait alors de



(1) Voir Police-Magazine, n° 322 à 329.

reprendre l'affaire objectivement. Il demanda à Joe :

— Les passagers ont-ils été réveillés ?
— Uniquement ceux qui sont proches. Lady Clare et les Bentham. Je les ai renseignés, mais les ai priés de ne pas quitter leur cabine.

Charles Demours aperçut tout à coup une tache rouge qui s'élargissait sur le drap. Il sursauta.

— Oh ! je n'ai même pas pensé votre blessure.

Le capitaine prit Ruggle par le bras.
— Allons voir le résultat de la ronde.
— Si vous comptez là-dessus ! Enfin...

Ils sortirent. Joe courait à la recherche de la trousse du médecin. Il revint au bout de quelques minutes et les jeunes gens restèrent seuls.

— Oh ! ce n'est qu'une égratignure, Charles.

La blessure était en effet très superficielle, mais avait saigné abondamment.

— Le sauvage ! grondait Demours en lavant doucement la plaie.

A travers les lambeaux du pyjama que Gladys s'efforçait de retenir sur sa gorge, c'étaient des éclairs de chair nacrée.

Le jeune homme terminait son pansement, mais le tiède parfum de l'aisselle le grisait.

Il attarda ses doigts sur le bras frais et nu.

— Soyez sage...

La voix de Gladys était douce comme une promesse. Elle luttait toujours avec les débris de soie rouge, mais, quand elle parvenait à couvrir entièrement un sein, l'autre jaillissait, pur et éblouissant.

Vous voulez donc que je vous aide à les cacher, chérie ? murmura Charles Demours.

Il prit alors dans sa main le globe lumineux qui semblait se tendre vers lui.

— C'est fait.

Mais le contact de cette chair douce et élastique accrût son désir. Il se pencha...

— Charles...

Le jeune homme baisa farouchement la bouche qui ne songeait déjà plus à se refuser. La tête renversée, les yeux clos, la jeune fille n'avait eu qu'un léger gémissement et ses bras encerclaient le cou de l'ami...

Une rafale plus rude que les autres avait assailli le volet du hublot. Il tremblait de toutes ses lamelles. Dans le tumulte de la tempête, un son perça, plus aigu et plus déchirant que le grincement des poulies et le craquement des boiseries. Demours devina, plutôt qu'il ne reconnut, le cri de Mrs. Beacon, la folle hurlant à la mort dans sa prison capitonée.

Mais Gladys n'entendait plus que l'appel ardent de l'amour qui gonflait sa chair. Les caresses l'assaillaient toute, couraient contre sa gorge. Elle mordit les lèvres qui remontaient vers elle et se raidit frénétiquement...

Maintenant, haletante et détendue, Gladys souriait faiblement, indifférente à la nudité d'un corps dont elle venait de faire don. Et, comme les baisers reconnaissants du jeune homme erraient sur ses cheveux, elle murmura, la voix un peu rauque :

— Il était dit, vois-tu, que je ne passerais pas intacte le cap de cette nuit...

(A suivre.)

GEORGES VIDAL.

BIENTOT

"POLICE-MAGAZINE"

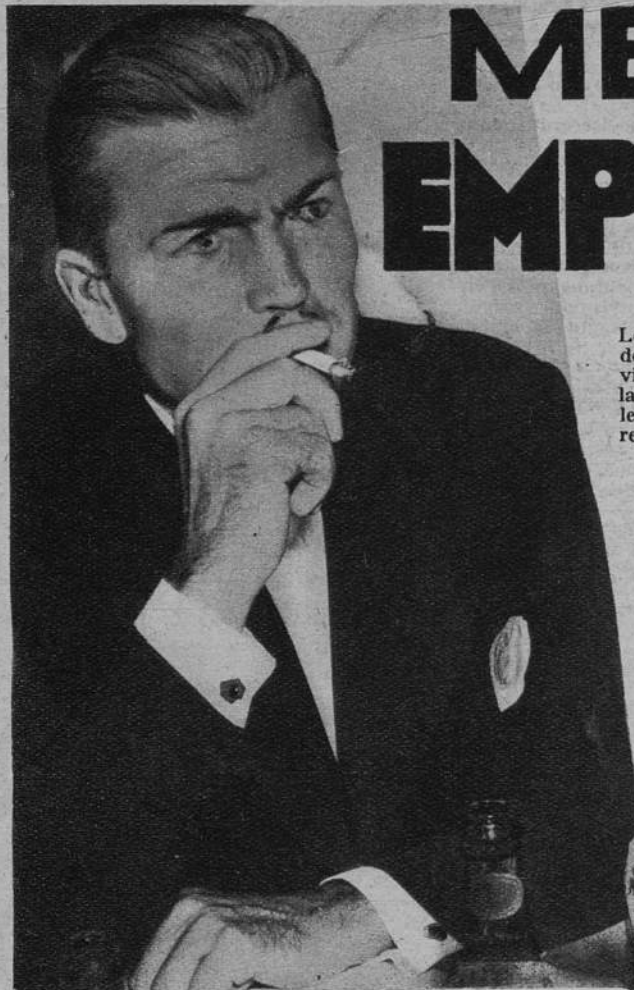
publiera
un roman policier

de
Georges SIMENON

qui est
un
CHEF-D'ŒUVRE

DU GENRE

MÉDECINS EMPOISONNEURS



Le jeune homme est heureux de recevoir de la visite. Son visage émacié s'éclaircit d'un large sourire. Son beau-frère le complimente sur son apparente bonne santé :

— Vous avez une mine superbe, cher garçon. Vous devenez gros et gras, les forces ne doivent plus guère vous manquer. Bientôt vous pourrez faire la partie de golf avec les camarades.

Ce médecin jouissait d'une réputation détestable.



Dieu tout-puissant que vous devez demander pardon.

Le docteur Lamson fut pendu. Dans ses *Souvenirs*, Sir Henry Hawkins, qui fut plus tard lord Brampton et qui présidait les débats du procès, raconta comment, selon lui, Lamson avait empoisonné son beau-frère.

Si le médecin avait donné ostensiblement une capsule au jeune homme, c'était avec intention, car elle était parfaitement inoffensive.

Selon le juge, l'aconitine se trouvait contenue dans un petit grain de raisin placé dans le cake à un endroit que Lamson connaissait de façon précise. Coupant le gâteau, il lui avait été facile de réserver



Ce petit être malingre, au visage pâle et osseux, était à demi paralysé.

la tranche contenant le poison et de la remettre au jeune Percy.

Après, le docteur pouvait manger tout le gâteau, en offrir impunément à tout le monde, il était matériellement impossible de soupçonner soit le gâteau, soit les capsules.

Ce n'est là, certes, qu'une supposition émise par l'honorable juge, mais elle semble parfaitement vraisemblable.

JEAN CEY.

PROCHAINEMENT

**LES ÉCOLES
ANGLAISES
de
REDRESSEMENT**

Le décès s'était produit dans des circonstances tellement suspectes que l'autopsie fut ordonnée.



Percy proteste faiblement en riant :
— Je me sens mieux ! Mais de là à aller au golf...

Puis c'est l'heure du *five o'clock*. Le docteur a apporté un cake qui fleurit bon l'angélique. Il coupe en tranches le gâteau farci de raisins de Corinthe, en offre une part au jeune homme qui la mange et au précepteur de celui-ci, M. Bedbury.

Les trois hommes bavardent, le reste du gâteau demeure sur la table. Lamson parle des difficultés de sa profession, de ses malades, de la répulsion que ceux-ci éprouvent parfois à prendre certains médicaments.

Il sort une petite boîte de sa poche :
— J'ai un moyen très pratique pour leur faire avaler les drogues les plus désagréables. J'enferme le médicament dans une petite capsule de gélatine. Avec ce procédé, le patient n'éprouve aucune saveur. On peut absorber de l'huile de ricin comme s'il s'agissait de la friandise la plus exquise.

Tenez, si la chose vous intéresse, je vous laisse la boîte, elle contient justement des capsules d'huile de ricin ; vous pourrez en donner à vos élèves en cas de nécessité.

Le jeune Percy, pour expérimenter le procédé de son beau-frère, lui demande une capsule. Avec une gorgée d'eau, il l'avale en riant :

— Aucun goût, c'est véritablement épatant !

La conversation se poursuit un certain temps encore, puis vient l'heure de la séparation. Lamson consulte sa montre, le train pour Bornemouth va passer dans quelques minutes. Il embrasse son beau-frère et se retire.

Au cours de la nuit, l'infirmier appelle. Il est malade et souffre horriblement. Sa gorge, son estomac le brûlent affreusement. Quelques heures plus tard, il succombe.

Le décès s'était produit dans des circonstances tellement suspectes que l'autopsie fut ordonnée. Elle révèle la présence dans les viscères d'un poison foudroyant, l'aconitine, qu'employaient déjà les Romains en faisant bouillir des feuilles ou des racines d'aconit.

On interrogea immédiatement le docteur Lamson. Celui-ci protesta véhémentement.

Le cake fut analysé, il ne contenait pas de poison. Les fameuses capsules renfermaient bien de l'huile de ricin. On examina aussi les restes d'aliments et on ne découvrit aucune trace de toxiques.

Et, pourtant, il y avait bien du poison dans les viscères de Percy.

Le précepteur ayant déclaré que la capsule ingérée par le jeune homme n'avait pas été choisie au hasard, mais offerte par son beau-frère, on arrêta Lamson et, malgré ses dénégations et ses protestations d'innocence, on le condamna à mort sans qu'on se préoccupât de la manière dont le poison avait été administré.

Selon l'usage, le juge Hawkins se coiffa de sa toque noire, se tourna vers l'accusé et lui dit solennellement :

— Pour un crime tel que le vôtre, il n'est ni grâce ni pitié en ce monde. C'est à

L'AFFAIRE récente de ce docteur anglais pendu haut et court pour avoir assassiné sa femme et sa gouvernante et les avoir ensuite coupées en morceaux a remis à l'ordre du jour la question des médecins criminels.

Ils sont extrêmement rares de nos jours et c'est probablement pourquoi leurs forfaits émeuvent davantage l'opinion publique.

L'on se souvient de l'émotion provoquée, en son temps, par l'affaire Laget, condamné pour avoir empoisonné deux femmes.

Le côté le plus curieux de cette affaire était de voir un médecin employer l'arsenic, ce poison si facile à déceler dans les viscères, toxique qui connut la grande vogue et aujourd'hui complètement délaissé par les criminels.

Car, s'il existe dans les annales judiciaires un certain nombre de médecins empoisonneurs, jusqu'au docteur Laget, ceux-ci avaient toujours pris soin d'employer un toxique ne laissant que fort peu de traces : de la digitaline comme le docteur Couty de la Pommerais ; de l'hyosciamine, comme le docteur Crippen.

Parmi les affaires célèbres d'empoisonnement, et dont le triste héros fut un médecin, il faut citer l'affaire Lamson qui eut pour théâtre une de ces coquettes pensions de famille si nombreuses de l'autre côté de la Manche.

A Wimbledon, la grande cité britannique du tennis, existait en 1880, une de ces charmantes pensions « Bleimheim House », fréquentée par une clientèle particulièrement paisible.

Parmi les pensionnaires se trouvait un fort aimable garçon nommé Percy. Agé de dix-huit ans, il en paraissait à peine quinze. Gravement malade, ce petit être malingre, au visage pâle et osseux, était à demi-paralysé par suite d'une déformation de sa colonne vertébrale.

Toujours allongé, il inspirait une profonde pitié à tous ceux qui l'approchaient.

Le pauvre infirme n'avait plus ni père ni mère et ne possédait pour toute famille qu'une sœur plus âgée, mariée au docteur Lamson, et demeurant à Bornemouth.

Ce médecin jouissait d'une réputation détestable, il était généralement considéré comme un sinistre aventurier, un paresseux, joueur criblé de dettes. On le supposait, non sans raison, capable de tout pour se procurer de l'argent.

Or, il se trouvait justement que le jeune Percy possédait une fortune personnelle de plus de trois mille livres provenant de la succession de ses parents. S'il venait à disparaître, sa sœur, M^{me} Lamson, devenait son héritière, car l'infortuné garçon, si peu favorisé par la nature, ne pouvait avoir nulle pensée de mariage.

Pour un homme taré comme Lamson l'idée de hâter la fin du jeune homme ne devait pas tarder à germer en son esprit.

Le médecin, tenté par l'appât des trois mille livres et par la facilité de faire mourir un homme aussi diminué physiquement, résolut d'empoisonner son beau-frère.

Un peu avant Noël, le docteur Lamson alla trouver Percy dans sa pension de famille.

On Accuse, on Plaide, on Juge...

LE PISTOLET DE M. TRONDIN

Esprit méthodique, observateur farouche des lois, le citoyen Édouard J... expose avec lenteur aux juges correctionnels les pourquoi et parce que d'une intervention qu'il jugea utile d'effectuer le 27 septembre dans le Métropolitain.

— Il y a un règlement en matière de circulation souterraine, messieurs. Ce règlement, c'est avec fierté que je le dis ici, j'ai la prétention de le connaître... D'ailleurs je ne me permettrais pas d'acheter un petit pain, d'utiliser un taxi ou de traverser une rue sans m'être documenté de la façon la plus complète sur les usages et décrets en vigueur, applicables à chacune de ces opérations.

— C'est tout à fait à votre honneur, monsieur. Cependant, en la circonstance...

— Vous voulez dire que j'ai vigoureusement insisté pour qu'une suite soit donnée à cette affaire ?... Je le reconnais et je m'en flatte, messieurs... Si la France...

— Laissez la France tranquille, je vous en prie. Elle n'a rien à voir dans cette affaire de pistolet.

Un peu vexé, M. J... ravale sa salive avant de renouer le fil de son discours si brutalement rompu.

— Enfin, ai-je le droit, oui ou non ?

— Le droit de quoi ?...

— De... déposer en bonne et due forme. On dirait véritablement que vous me donnez tort... avant la lettre.

Fâcheuse exclamation ! Ainsi vont les esprits méthodiques. L'excès de leur précision devient parfois la cause de leurs tribulations.

— Il s'agit soi-disant d'une arme à feu que, selon vous, possédait le sieur Trondin, enchaîne avec prestesse M. le président. M. Trondin voyageait dans un wagon de seconde classe sur la ligne du Métro : gare du Nord-Étoile... Il y avait beaucoup de monde.

— Parfaitement, nous étions littéralement compressés, relaie le terrible M. Y... Je remarquai l'agitation de mon voisin. Il portait toutes les deux minutes la main à la poche de son pantalon, semblait en palper l'épaisseur, lorsqu'il ne se livrait pas à une exploration en règle. A la fin, je lui demandai de rester tranquille.

— Exact, concède Trondin. Monsieur me dit : « Si vous souffrez de paralysie agitante, n'em...dez pas les autres et prenez des premières ; on y est à son aise. »

— Je n'ai pas prononcé... le verbe que l'on a d'ailleurs eu tort de tirer du mot, jamais, aux dires des historiens sérieux, employé par le général Cambronne.

— Vous m'avez dit : « N'em...dez pas les autres », je le jure.

— Je préfère glisser là-dessus, monsieur Trondin. Où je veux en venir, c'est à votre confiance : m'avez-vous avoué que vous étiez inquiet au sujet de votre pistolet ?

— Exactement.

— Messieurs les juges, prenez acte ! triomphe le sieur Y... J'avais tout lieu de croire qu'il se trouvait à côté de moi un personnage portant sur lui une arme prohibée... Qu'auriez-vous fait à ma place ?...

Moi, je n'hésitai pas. Fort de ma connaissance des règlements, j'avisai le chef de train et, à la station suivante, nous descendîmes ce monsieur et moi pour mettre le chef de gare au courant...

— Vous auriez pu en rester là...

— Et pour quelle raison ? Le règlement dit : « Tout porteur d'une arme à feu devra faire constater par le préposé de la compagnie, avant de monter dans un convoi, que son arme est déchargée... » Je n'étais pas intervenu pour laisser les choses en l'état...

— Autrement dit, vous vous méfiez du chef de gare ?

— Non, je voulais constater par moi-même que les choses allaient se passer régulièrement. De plus, si mon voisin avait sur lui un pistolet chargé, on se trouvait en présence d'un flagrant délit... J'étais prêt à servir de témoin...

Malencontre ! Le sieur Trondin ne portait dans sa poche qu'un pistolet absolument inoffensif, un de ces instruments de porcelaine du modèle courant employé dans les hôpitaux, et dont il se servait dans ses courts voyages pour obvier aux inconvénients d'une cystite fort incongrue. Un tuyau de caoutchouc servait au reste de liaison entre l'accessoire et la sortie naturelle...

En face de ce beau résultat, M. le chef de gare pria les deux hommes de se retirer. Il avait bien envie de rire, mais sa casquette galonnée l'obligeait à une certaine réserve.

— Quand vous ne ferez que des trouvailles de cette espèce, ajouta-t-il à l'adresse du sieur Y..., vous les garderez pour vous. Je n'ai pas le temps de rigoler, moi !

Propos que l'amateur de règlements trouva parfaitement déplacé.

Il se fâcha, mais, au lieu de prendre à partie le fonctionnaire du Métro, ce fut sur le pauvre Trondin qu'il laissa retomber sa hargne.

Une calotte malencontreusement appliquée à la suite d'injures lancées en pluie eut pour effet de déterminer un choc brusque et le pistolet de porcelaine glissant

des mains de son propriétaire s'en fut élever en morceaux sur le sol.

Cette fois, l'agent de service crut opportun d'intervenir. M. Trondin le pria de le déposer, avant tout, à la porte d'une vespasienne, puis à celle d'une pharmacie, et, l'appareil remplacé, il déclara au commissaire que son agresseur devait être un fou.

A quoi le susdit fou, toujours à cheval sur les règlements, pria le magistrat de noter ce propos subversif, ajoutant qu'il n'entendait pas être poursuivi pour n'avoir fait que son strict devoir de citoyen, ami de l'ordre.

— Et voilà, monsieur le président, achève le malheureux Y..., voilà mon crime. J'ai voulu aider la police trop souvent défaillante, et la fatalité a voulu que je sois traîné devant vous, tel un malfaiteur.

— La fatalité ? Mais non, c'est la gifle que vous avez donnée qui vous vaut ce traitement.

M. Y... a du mal à en convenir. Son adversaire, brave homme au fond, demandera avec insistance que le tribunal se montre indulgent et il obtiendra gain de cause : 16 francs d'amende avec sursis au redresseur de torts.

LE COPAIN DU CIPAL.

EST-CE UNE INJURE ?

Un grand café parisien... Une clientèle composite comme un cocktail : des femmes

coiffées d'or plus ou moins roux, artificiel et lumineux... Des sourires qui promettent, des baisers, des caresses, un bonheur rapide et tarifé... Des hommes sérieux, corrects qui parlent affaires. Des jeunes gens trop beaux, à l'élégance équivoque... Des couples qui chuchotent des mots tendres... Dans les verres, les liqueurs et les vins mettent des gemmes que la lumière crue, éclatante, fait briller de couleurs diverses et chaudes... La fumée des cigarettes s'élève bleue et imprécise comme un souvenir d'amour avant de former, au plafond, un lourd nuage opaque... Des cris... des rires... des bouts de phrases et puis une exclamation :

— Vous êtes un goujat, monsieur !

— Mais je ne vous parle pas, monsieur.

— Non... Vous vous contentez de regarder Madame avec une insistance que je qualifie de grossière.

— Je regarde Madame, moi ?... Ah ! elle est bien bonne... Quand je regarde une femme, c'est qu'elle est jolie, et Madame s'appareille à vous : elle est aussi « moche » que vous. Si j'avais une femme de ce genre, je n'oserais même pas la sortir !

« Madame » rougit... pâlit... De toute la dispute, elle n'a retenu que ceci : c'est que le consommateur a dit qu'elle était moche... Des témoins s'indignent... Mais le mari leur demandant leurs noms et adresses : il assignera le malotru pour diffamation. De fait, ce procès modeste, puisque l'insulté ne réclame que le franc symbolique de dommages-intérêts, mais original en sa nature, venait, un jour dernier, devant la douzième chambre correctionnelle.

— On n'a pas le droit de dire à une femme, en plein visage, qu'elle est laide, plaide le mari, même quand elle l'est... Et ma femme est, au contraire, fort belle puisque je l'ai épousée par amour pour sa beauté.

Et le demandeur d'offrir au tribunal un certificat d'un chirurgien esthétique — donc s'y connaissant en lignes et traits — affirmant que le visage de M^{me} X... possédait des yeux de couleur bleue, rappelant celle des lacs (sic), frangés de cils longs et recourbés, une bouche au dessin parfait, un nez grec (resic), une peau qui fait songer aux pêches veloutées et fermes.

Décidément, ce chirurgien est un poète plein de lyrisme... Et, avec des mots aussi dithyrambiques, il célébrait les jambes fuselées et fines, les hanches rondes et voluptueuses, les seins fiers, les épaules nacrées de M^{me} X...

De plus, des témoins vinrent affirmer le charme et la beauté de M^{me} X... et, pour terminer, le mari outragé demanda au tribunal de faire comparaître l'offensée en chambre du Conseil pour juger de visu de son physique.

Le tribunal, plein de sagesse et sans doute tout imprégné des théories d'Einstein, a jugé que tout est relatif en ce monde, la beauté comme le reste, et qu'en conséquence la comparaison personnelle de la dame était inutile, de même que le certificat du maître es beautés : telle femme jolie aux yeux d'un homme peut paraître insignifiante aux yeux d'un autre.

Néanmoins, il a estimé que le fait de dire à une femme — même laide — qu'elle est « moche » est une injure qui vaut bien le franc réclamé par le mari.

Thémis a refusé de se constituer en jury de beauté... Pour obtenir un prix, il faut songer à devenir Miss Europe, Miss France ou mademoiselle Paris.

L'EXTRA Seizième chambre correctionnelle... Dans le box des prévenus, reste un seul délinquant,



obéit à des mobiles qui ne sont pas toujours désintéressés. (I. N. P.)

La ville de Boston est une des cités américaines où le puritanisme est le plus agissant. Maintes sociétés particulières veillent à ce que la police remplisse énergiquement son devoir et fasse régner dans les rues de la ville une moralité parfaite. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que les rafles y soient aussi fréquentes que sévères. Or, au cours de l'une d'elles, un couple a été arrêté dont la personnalité n'a pas été sans surprendre. Lui, Walter D. Simonson, gradé de l'Université, est professeur dans un collège. Elle, Renée Cole, est docteur en philosophie et, par surcroît, décorée de la croix de guerre pour sa conduite héroïque sur le front des Alliés pendant le grand conflit. Oui, cette héroïne gémit maintenant derrière le treillage métallique d'une cellule. Son crime ? Avec son complice, elle a été prise en flagrant délit d'attentat à la pudeur ou, selon l'expression pudique des Américains, de « conduite désordonnée », mais il convient d'ajouter que la police américaine se montre parfois d'une partialité souvent révoltante et qu'elle

un grand garçon vigoureux, aux yeux de braise et aux lèvres accroche-cœur sur les joues, de sorte qu'il ressemble assez à l'équivoque personnage cher aux feuilletonistes du siècle dernier. De fait, il est poursuivi pour exercice du métier de souteneur, accusation contre laquelle il s'élève vivement :

— Ce n'est pas vrai, crie-t-il, je ne suis pas un...

Et il lance tout de go le nom d'un poisson acanthoptère aux vives couleurs, ce qui fait froncer les sourcils au président qui l'engage à modérer ses expressions, ajoutant :

— Je me demande comment vous pouvez nier ? C'est l'évidence même : à trois reprises différentes, un inspecteur des mœurs vous a vu recevoir de l'argent de la même femme !

— Possible, mais ce n'était pas une habitude.

— Comment pas une habitude ?... Trois fois, vous dis-je, l'inspecteur vous a vu !

— Je ne dis pas non... mais je ne le fais pas toujours : je travaille.

— C'est exact, on a fourni sur vous des renseignements disant que, par moments, vous travaillez et qu'à d'autres vous faites « travailler » des femmes.

L'homme aux roulaquettes triomphe :

— C'est ce que je vous répète : je ne suis

pas un souteneur ; je suis un « extra » dans le métier.

— Un « extra » ? murmure le président qui n'a pas l'air de comprendre.

— Oui, un « extra » !

— Qu'est-ce qu'un « extra » dans le métier qu'on vous reproche d'exercer ?

— C'est la même chose que dans les autres métiers : vous n'avez pas de cuisine, monsieur le président, eh bien ! vous prenez un « extra »... c'est-à-dire une femme qui n'est chez vous que pour un temps. Moi, je ne fais « ça » que pour un temps aussi, quand je retrouve du travail, je n'accepte plus un sou de la femme... non, je ne suis pas un poisson, je suis un « extra ».

Le tribunal n'admit pas cette thèse spéculative et spéciale et condamna l'extra... tout comme un souteneur permanent, s'il est possible de dire, à un an de prison.

SYLVIA RISSER.

**BIENTOT :
MAISONS
DE DÉCHÉANCE**

Les ENIGMES de POLICE MAGAZINE



**On vole
DEMI-MILLION**

← L'Agha.

L'ENLÈVEMENT DE CLAUDE GRANGIER EXPLIQUÉ PAR VINDEK

« Dans la maison des époux Grangier, tout le monde accusait Anna Berkiger d'être l'auteur de l'enlèvement et j'avoue que j'ai commencé par considérer cette piste comme très sérieuse. Mais, en interrogeant cette bonne à tout faire que les Grangier avaient renvoyée la semaine précédente, je me suis vite rendu compte que je faisais fausse route. Anna Berkiger n'avait aucun intérêt à enlever le petit Claude. De plus, elle se trouvait dans l'impossibilité matérielle de l'avoir fait disparaître en si peu de temps. Il fallait chercher ailleurs.

« J'ai insisté sur ce point que l'attitude de M. Grangier n'était pas naturelle. Plusieurs personnes ont supposé que le père ne devait pas être étranger à l'enlèvement. Supposition abominable. Il suffisait de voir le chagrin de ce papa pour se rendre à l'évidence. Mais M. Grangier possédait le mot de l'énigme et ne voulait, ne pouvait en parler à personne. Je devais donc déterminer par mon enquête de quelle sorte était le danger si formidable qui menaçait cet homme, le terrorisant au point de lui fermer la bouche.

« On se rappelle que M. Grangier, au moment de la visite forcée de sa femme à l'administration où il travaillait, ne se trouvait pas là. Situation déjà anormale, car M. Grangier ne demandait jamais à ses chefs la moindre permission de s'absenter. Et il avait caché à M^{me} Grangier son intention de passer

de loin le père du petit Claude susceptibles d'habiter dans la zone parisienne desservie par la station du métro de la Porte d'Orléans, dans le XIV^e arrondissement. Le carnet d'adresses de M. et M^{me} Grangier ne fournit que des renseignements négatifs. Je ne me décourage pas. Je me rends à l'administration dont M. Grangier est fonctionnaire. On me communique le fichier du personnel et je note six noms d'employés ou chefs de service de la maison, habitant le XIV^e arrondissement, Mont-rouge, Bourg-la-Reine, Antony, Sceaux. Successivement, j'enquête à tous ces domiciles, et c'est à Sceaux que je trouve la récompense de mes efforts.

« M. Grangier est venu dans l'après-midi rendre visite à la femme de son directeur. Je tirai son nom pour des raisons que j'expliquerai plus loin. Il y a neuf ans, quand il s'est marié, M. Grangier avait trente ans. Il était l'amant d'une femme mariée, alors âgée de quarante-deux ans. Liaison qui datait d'une dizaine d'années. M. Grangier, tout jeune homme et naïf, avait été littéralement séduit par cette femme beaucoup plus âgée que lui. Elle avait abusé de son inexpérience, profité de sa faiblesse, de sa bonté pour prendre sur lui de l'emprise, en faire sa chose. Cette personne n'était autre que la femme du directeur de l'administration où venait d'entrer M. Grangier, à titre de modeste débutant. Flatté, d'abord, d'avoir été distingué par cette maîtresse, pourtant exigeante et pas précisément jolie, il s'était dit qu'il n'aurait aucun mal à rompre. Or cette liaison devait durer dix ans ! Grangier n'eut le courage de se débarrasser de sa maîtresse que le jour où il rencontra par hasard celle qui devait être la vraie compagne de sa vie, celle qu'il allait épouser.

« Et la maîtresse lâchée avait tout mis en œuvre pour empêcher le mariage, menaçant Grangier d'intervenir à l'église, de causer un scandale, révélant ainsi à son mari sa liaison de façon à créer de l'irréconciliable. Ce chantage n'avait pas réussi à modifier les intentions de Grangier.

« Longtemps après le mariage, cette femme indignée, qui ne se résignait toujours pas et qui se figurait qu'elle parviendrait à reprendre son ancien amant, continuait à l'importuner de

ne pas prolonger ce scandale. L'infamie mégrée a renoncé à ses projets. Elle sait maintenant que la police a l'œil sur elle et qu'à la moindre incartade elle prendrait le chemin de la prison.

Ainsi se termine le rapport de Vindex sur l'enlèvement de Claude Grangier.

Le lecteur qui a deviné l'énigme et a été classé premier est désigné à l'émission du Poste Parisien du vendredi 19 mars, de 20 h. 35. Son nom et ceux des trente autres lecteurs qui ont gagné chacun une participation à la Loterie Nationale seront publiés dans notre numéro de la semaine prochaine : n° 331, 28 mars.

LA MORT DE M^{lle} LAURE GRIMOIN

La deuxième énigme de Police-Magazine concernant la mort de M^{lle} Laure Grimoin et dont la solution a été publiée dans le numéro de la semaine dernière (14 mars) nous a valu 1078 cartes postales d'auditeurs du Poste Parisien et de lecteurs de Police-Magazine.

LISTE DES GAGNANTS

M^{me} SINGEOT, à Vernon, qui s'est le plus rapprochée de ce chiffre et qui a envoyé la solution exacte, a gagné **UN BILLET DE LA LOTERIE NATIONALE** qui va lui être adressé.

Les dix autres lecteurs dont les noms suivent ont gagné chacun un dixième de billet de la Loterie Nationale :

MM. François Colombel, Boulogne-sur-Mer ; Lavéant, Belfort ; M^{me} Georges Bouhier, Asnières ; MM. Gaston Vaudepoir, Valenciennes ; Jean Delattre, Saint-André ; Lucien Chereau, Aubervilliers ; Rémus, Nice ; Marcel Vidécoq, Rouen ; André Corbisier, Reims ; Raymond Corvisier, Reims.

Les vingt lecteurs dont les noms suivent ont gagné chacun un vingtième de billet de la Loterie Nationale :

MM. Albert Françoise, Caen ; Célestin Sily, Nice ; Jean André, Paris ; Jean Baciocchi, Paris ; Hugues Despajoux, Bagnaux ; Polbratzky, Béning ; M^{me} Louise LeFrançois, Rouen ; MM. Ehret, Neuf-Brisach ; Jean Throude, Aulnay ; M^{me} Harrouart, Plaine-Saint-Denis ; M. Etienne Roland, Magny-les-Metz ; M^{me} Hueber, Hagueneau ; MM. Fernand Kuhné, Strasbourg ; Jean Baudry, Cenon ; Jacques Giron, Audernas ; Henri Buffenoir, Jallière ; Fortuné Feltri, Marseille ; Henri Riottol, Chaource ; René Tiercelin, Marcillé-Robert ; M^{me} Dubois, Marcillé-Robert.

Le vendredi 19 mars, à 20 h. 35, la station radiophonique le Poste Parisien porte à la connaissance de ses milliers d'auditeurs, une communication relative à la quatrième énigme de Police-Magazine. Nous donnons ci-après l'essentiel de cette communication.

ON VOLE UN DEMI-MILLION A L'AGHA DE MYSODA

L'Agha de Mysoda, le milliardaire que tout Paris connaît, descendu dans un hôtel de la place Vendôme, a été victime d'un vol dans les conditions suivantes. S'étant fait conduire par son chauffeur à la Banque Universelle où il possède un compte, il rédige un chèque d'un demi-million et le remet au service du contrôle. L'Agha n'aime pas attendre. Le personnel de la banque ne l'ignore pas. Chacun fait diligence. Le milliardaire se présente au guichet où le caissier lui remet cinq cents billets de mille francs. A ce moment, le directeur de la banque, qui avait été prévenu que l'Agha de Mysoda se trouvait là, s'approche, salue le milliardaire qui lui serre la main. Un cri aigu retentit. A l'autre bout du hall, avec un grand vacarme, une jeune femme, jolie, élégante, vient de tomber. Tout le monde tourne la tête. On se précipite. L'Agha, le premier, qui est fort galant, fait mine d'aller au secours de l'inconnue. Celle-ci, confuse, se relève et déclare qu'elle a

(Suite page 6.)

à l'Agha de Mysoda.



Une jeune femme vient de tomber.

Le succès des énigmes de Police-Magazine s'accroît encore cette semaine et nous sommes heureux d'avoir réussi à plaire aux lecteurs de notre journal et aux auditeurs du Poste Parisien.

Toutes les suggestions que pourront nous adresser les uns et les autres, concernant l'organisation et l'amélioration de cette nouvelle rubrique, seront les bienvenues. Un grand journal comme le nôtre se devait de mettre à profit ce puissant moyen de diffusion qu'est la radio pour rendre plus passionnante, plus attachante, la recherche de nos énigmes policières. Nous remercions tous ceux qui ont bien voulu, en si grand nombre, nous encourager.

Le mystérieux policier Vindex, qui intrigue tant de personnes, a cette semaine à s'occuper d'un vol commis dans d'extraordinaires conditions d'audace. Vous lirez un peu plus loin les renseignements relatifs à cette affaire sensationnelle.

Mais, auparavant, nous devons vous apporter des éclaircissements concernant l'énigme dont vous parla Vindex, vendredi dernier 5 mars, au micro du Poste Parisien et qui motiva l'enquête publiée dans notre précédent numéro.

Voici donc les conclusions du rapport de Vindex :

l'après-midi hors de son bureau ! « Histoire de femme, cela ne faisait aucun doute et pourtant les renseignements recueillis sur la moralité, sur la vie privée de M. Grangier concordaient tous sur ce point : rien à reprocher aux mœurs du père de Claude.

« Où est donc allé M. Grangier dans l'après-midi où a eu lieu l'enlèvement ? Chez la personne qui voulait se venger de lui en l'atteignant dans son enfant qu'il aime tant. Et il part avec l'intention de tuer cette personne. Le revolver qu'il emporte avec lui prouve formellement cette intention homicide. M. Grangier ne veut pas en convenir, mais il a dû recevoir à son bureau soit une lettre de menace, soit une communication téléphonique.

« M. Grangier prend le métro au Châtelet et se dirige vers la Porte d'Orléans. Qui va-t-il voir ? Je dois chercher de ce côté. Les tickets de métro avec les heures qu'ils révèlent me fournissent une piste sérieuse. M. Grangier, s'il avait jeté ces tickets, au lieu de les conserver dans une poche de son pardessus, aurait considérablement compliqué ma tâche. Un policier qui vérifie une piste n'a pas le droit de se dérober aux investigations les plus minutieuses. Il fallait passer au crible toutes les relations de M. Grangier et retenir, pour examen détaillé, les gens qui connaissaient de près ou

coups de téléphone donnés au bureau. Elle lui écrivait aussi des missives perfides qui demeuraient sans réponse.

« M. Grangier cachait tout à sa femme. Un jour, il avait été prévenu que, s'il ne se décidait pas à revenir repentant, à renouer la liaison rompue par lui neuf ans auparavant, il verrait son fils disparaître. On lui fixait un rendez-vous. Il ne tint aucun compte de cette tentative suprême, pas plus que des précédentes. C'est alors qu'il fut avisé de la mort prochaine du petit Claude. Au lieu de prévenir immédiatement la police, il décida de défendre son enfant, en tuant cette harpie qui cherchait à détruire son bonheur.

« Il savait où habitait la femme perfide. Mais il arriva trop tard chez elle à Sceaux. Le forfait était déjà commis. Claude se trouvait déjà en Normandie, séquestré et vraiment menacé d'être féroce assasiné. Sans perdre une minute, j'ai gagné au plus vite la propriété des environs de Louviers où une folle allait, dans un moment d'aberration, accomplir un épouvantable crime. Je lui ai arraché l'enfant qu'elle maltraitait déjà.

« La coupable ne sera pas poursuivie à la demande de M^{me} Grangier que je considère comme une sainte. L'affaire n'aura pas d'autres suites. Il vaut mieux

Chez la « favorite » de l'Agha de Mysoda.



Les Énigmes de

(Suite de la page 5.)

les Clientes du Docteur Harvey



Le docteur Harvey était un humoriste dans son genre, en ce qu'il avait une façon tout à fait personnelle d'interpréter la parole sainte : « Laissez venir à moi les petits enfants ».

Jusqu'à soixante ans, son existence s'était

terminée à vivre chichement en médicastre pour malades peu fortunés.

Un modeste médecin de quartier.

Il aspirait à mieux, en débutant. Mais, dépourvu des fonds nécessaires, son cabinet de consultations respirait une gêne impossible à surmonter.

Il suivait maintenant pourtant avec une attention toute particulière l'évolution qui se produisait dans tous les milieux et la répercussion qu'elle avait sur les mœurs actuelles.

Un vent de dévergondage éhonté soufflait sur le monde, une vague de débauche englutissait toutes les classes de la société, celles-là mêmes qui eussent dû donner un édifiant exemple.

On ne remonte pas un courant torrentueux qui menace de tout dévaster sur son passage. Harvey comprit aussitôt qu'il aurait tout avantage à faire dévier ce courant à son profit.

L'occasion n'a qu'un cheveu, suivant le dicton, c'était par là qu'il fallait la saisir au passage.

Le sexagénaire n'avait plus qu'un temps limité à vivre et il était fermement résolu à gagner de l'argent coûte que coûte, sans craindre aucune des risques à courir.

La désagrégation de la société aux États-Unis lui offrait, pensait-il, un vaste champ à cultiver.

Les jeunes femmes ne songeaient qu'à vivre leur vie, en s'amusant à outrance, mais se montraient rebelles à toute idée de maternité.

Harvey voyait là une voie nouvelle où il lui serait profitable de s'engager avec toute sa science médicale acquise.

L'idée lui vint, à ce moment, d'ouvrir une clinique où serait discrètement pratiqué ce qu'il appelait le « contrôle de naissances », autrement dit l'avortement.

Mais il lui fallait trouver les fonds nécessaires pour monter son entreprise clandestine dans le plus bref délai.

C'est alors qu'il s'aboucha avec Anna Green, une infirmière, jadis connue dans un hôpital auquel il avait été quelque temps attaché.

Il la savait de nature peu scrupuleuse et elle pouvait par là lui être de grande utilité. Mais elle présentait surtout l'avantage de posséder quelque argent dont elle venait d'hériter et amplement suffisant pour mener à bien l'affaire.

Sous le sceau du secret, il lui exposa son projet, et Anna Green comprenant tout le parti à tirer de là, n'hésita pas à entrer dans la combinaison.

La clinique fut rapidement aménagée et

L'infirmière Anna Green et le médecin marron, le docteur Harvey.

le fait même qu'elle était clandestine lui assura bien vite une nombreuse clientèle. Aucune réclame, comme de juste. Il n'en était nul besoin du reste, car les jeunes femmes qui avaient recours aux deux faiseurs d'anges se communiquaient très discrètement entre elles l'adresse de la clinique, la donnant à celles de leurs amies qui se trouvaient en peine.

Les affaires du docteur Harvey et de sa complice prospéraient de jour en jour et sans doute eussent-elles été longtemps florissantes, si un cas malheureux n'était point venu ruiner l'entreprise.

Les manœuvres abortives exercées sur une des clientes avaient causé des complications telles que le docteur Harvey jugea nécessaire son transport immédiat à l'hôpital, où les médecins découvrirent aussitôt la vérité.

Ils refusèrent de tenir la chose secrète pour sauver leur louche collègue et avertirent la police dont les soupçons s'étaient depuis longtemps portés sur la clinique du docteur Harvey.

Comment s'expliquer, en effet, que ce médecin sans clientèle sérieuse était amené à vivre aujourd'hui dans une opulence relative ?

La malade put être sauvée, mais elle s'était laissée aller à faire certaines révélations qui amenèrent, avec la fermeture de la clinique, l'arrestation du docteur Harvey et de son infirmière, Anna Green.

Une perquisition opportune aboutit à la découverte de papiers ne laissant aucun doute sur les bénéfices que les deux complices tiraient de leurs coupables pratiques.

Dans l'espace de dix-huit mois, la clinique avait reçu la visite de deux mille cinq cents malades, toutes venues pour la même cause, et le montant des honoraires qu'elles avaient payés variait, suivant leur condition sociale, très probablement, de 75 à 450 dollars.

Il est difficile de prévoir encore la tournure que peut prendre ce curieux procès, étant donné que, selon la loi américaine, les femmes qui ont recours à des manœuvres abortives peuvent être aussi bien poursuivies que les faiseurs d'anges.

Aussi les clientes du docteur Harvey sont-elles dans une angoisse facile à comprendre. Après avoir été heureusement délivrées d'un encombrant fardeau, elles appréhendent, à l'heure actuelle, de tomber sous le coup de la loi.

La Yankee n'hésite point à s'amuser en toute liberté... Mais Madame ne veut pas avoir d'enfants...

TOM TURNER.

glissé malencontreusement. Elle n'a aucun mal. L'Agha de Mysoda quitte alors la banque et remonte en auto. Puis il se rappelle soudain qu'il a oublié ses billets de banque sur la tablette de la caisse. Le prince hindou est si distrait ! Le chauffeur reçoit ordre de revenir à la banque. Le caissier n'a rien remarqué et les billets de banque ont disparu. Le vol a été remarquablement combiné et exécuté avec une réelle maîtrise. Tout avait été calculé dans le moindre détail. Le directeur de la banque ne peut être inquiet. Son honorabilité ne fait aucun doute. Dans de telles affaires, on est souvent complice involontairement des malfaiteurs. C'est sans doute le cas. Il s'agit de savoir qui a prévenu le directeur de la présence à la banque de l'Agha de Mysoda ? Quant à la jeune femme qui est tombée, il suffira peut-être d'apprendre de qui elle est la maîtresse. Et puis il faudra savoir qui a renseigné les voleurs.

L'énigme est parfaitement posée par la communication qui précède. Il convient à présent d'étudier le rapport de notre collaborateur, l'habile policier Vindex.

RAPPORT DE VINDEX Lorsque j'ai été chargé d'éclaircir le mystère dont venait d'être victime le

milliardaire hindou, j'ai immédiatement supposé que ce vol n'était pas de ceux qui sont provoqués par le hasard. Le directeur de la Banque Universelle n'est pas de cet avis. Il prétend que, dans les établissements de crédit aussi importants que le sien, rôdent en permanence des gens décidés à profiter d'une bonne aubaine imprévue. Quelqu'un qui vient de retirer une somme d'argent à la caisse peut dans un moment d'inattention laisser tomber un billet de banque. Il y a aussi les dames qui tentent volontiers le diable, en laissant traîner leur sac sur une table, sur une banquette.

Tout cela est l'évidence même. Partout où l'on manipule de l'argent, des oiseaux de proie attendent la seconde favorable pour agir.

Si le directeur de la Banque Universelle parle de la sorte, c'est évidemment qu'il sent sa responsabilité morale engagée dans le vol. Il cherche à se dissimuler à lui-même la vérité. Il sait bien qu'il a joué un rôle de complice. Mais parfaitement, de complice... mettons involontaire, pour le tranquilliser. Il a contribué à distraire l'Agha en lui faisant oublier le demi-million demeuré sur la tablette de la caisse. Il aurait été le voleur qu'il n'aurait pas agi autrement. Je me suis efforcé de le lui dire, en riant bien entendu. Il est buté et ne veut convenir de rien. Il s'entête et s'obstine à répéter d'un ton pincé : « Arrêtez-moi donc si je suis coupable ! »

Je lui ai répliqué : « Ne vous fâchez pas, je plaisante. Toutes les apparences sont contre vous. Mais votre passé d'honnêteté plaide en votre faveur. On n'a aucune raison de se méfier de vous. Insoupçonnable comme vous l'êtes, il faut que vous nous aidiez à découvrir celui qui s'est servi de vous. »

Cette idée qu'il a pu être complice sans le vouloir irrite le directeur au plus haut point. Je le répète, il est impossible de l'accuser. J'ai déjà fait une enquête sur son compte, parce que, dans notre métier, nous devons tout vérifier. Le directeur possède une petite fortune. Il doit prendre sa retraite dans deux ans et je sais qu'il a des goûts modestes. Il doit se retirer aux environs de Bordeaux, pays de sa femme. Depuis cinq ans, il est propriétaire, non loin de Libourne, d'une vaste propriété qui lui rapporte beaucoup plus qu'il ne lui en faut pour vivre. J'ajouterais qu'au cours de sa carrière il aurait pu cent fois profiter d'occasions qui lui furent offertes pour gagner de grosses sommes en spéculant et qu'il ne l'a jamais fait. Je me suis renseigné aux bonnes sources.

J'ai dû insister fortement pour obtenir la précision suivante. C'est sur un coup de téléphone que le directeur de la Banque Universelle a décidé de venir saluer l'Agha de Mysoda. Qui a donné ce coup de téléphone ? Un homme ou une femme ? Un homme paraît-il. Notons-le.

Ensuite réfléchissons. Celui qui a téléphoné au directeur, tenait à provoquer une rencontre des deux hommes, mais une rencontre se produisant au bon moment. Donc celui qui a combiné cette rencontre, a téléphoné à coup sûr. J'entends par là qu'il a demandé la communication à l'instant précis où l'Agha de Mysoda remettait son chèque au contrôle. Il avait calculé combien de minutes le personnel de la banque allait employer à remplir les formalités administratives ; il avait calculé aussi les minutes que mettrait le directeur à parcourir la distance qui sépare son bureau de la caisse. Le voleur s'était documenté. Mais, pour lancer le coup de téléphone à la seconde précise, il fallait qu'il soit à la banque, au moment de l'arrivée de l'Agha. Voilà donc qui limite déjà les recherches, les localise. Serait-ce un employé de la banque ? Théoriquement, oui. Mais voyons ce qu'établira l'enquête. D'abord quelle a été la nature de la conversation entre le directeur et la personne qui était au bout du fil ? Consultons mon carnet d'interrogatoires et détachons ces quelques phrases :

INTERROGATOIRE QUESTION. — Rédu DIRECTEUR p'étez-moi aussi DE LA BANQUE exactement que votre mémoire vous le permettra la phrase de votre correspondant téléphonique ?

RÉPONSE. — D'abord, laissez-moi vous dire que le correspondant, pour obtenir la communication avec moi, a déclaré qu'il téléphonait de la part de l'Agha.

QUESTION. — Sans donner le moindre nom ?

RÉPONSE. — Je n'en ai témoigné aucun étonnement. Je recevais souvent de telles communications et je n'ai jamais demandé aux collaborateurs de l'Agha de me révéler leur nom.

QUESTION. — Qui vous téléphonait d'habitude ?

RÉPONSE. — Un secrétaire qui a l'accent anglais. Ce n'est pas lui que j'ai eu au bout du fil. Il m'a dit textuellement : « Je prends sur moi de vous signaler que l'Agha de Mysoda ne va pas tarder à venir à la banque dans quelques instants, pour encaisser un chèque. Il y a quelques jours, il s'est plaint de votre personnel qui ne mettait pas assez d'empressement à le servir. Dans votre propre intérêt, je me permets de vous conseiller de vous trouver là dès l'arrivée du prince. »

QUESTION. — Etes-vous venu tout de suite ?

RÉPONSE. — J'ai raccroché le récepteur et j'ai quitté immédiatement mon bureau. J'ai été surpris de voir l'Agha de Mysoda debout devant le guichet de la caisse, regardant le caissier qui comptait les billets.

Je sais ce qui s'est passé. Il m'a suffi d'avoir l'idée suivante : le complice, ou peut-être le voleur, a dû téléphoner de la banque. Il voyait le milliardaire. Ayant minuté l'itinéraire entre le bureau directeur et la caisse, il savait à quel instant il convenait de téléphoner.

Mais comment a-t-il pu n'être entendu d'aucun employé ? Une simple inspection du hall de la banque me permet de répondre à cette question. Il y a une cabine téléphonique à dix mètres du contrôle. Elle est munie d'un taxiphone. C'est là que les clients de la banque vont téléphoner. De l'intérieur de cette cabine, on voit distinctement tout ce qui se passe dans le hall. Et, de l'extérieur, on n'entend aucun son, lorsque la porte est bien fermée.

Voilà qui est établi. Le voleur n'a eu besoin d'aucun complice pour téléphoner. C'est lui qui a déclenché l'offensive contre le demi-million du prince hindou. Après avoir téléphoné, il est sorti tranquillement de la cabine et s'est approché de la caisse, se tenant à distance respectueuse de l'Agha.

Reconstituons le vol. Le caissier compte les cinq cents billets de mille. Le voleur voit arriver le directeur qui accoste l'Agha, au moment où ce dernier s'apprête à saisir la liasse de billets demeurée sur la tablette extérieure de la caisse. Un signal peut être donné discrètement à la complice, la jolie femme, qui, à cette seconde même, pousse son cri et s'affaisse sur le sol. Désarçonné, c'était à prévoir, tout le monde tourne la tête. Le voleur s'empare de la liasse et s'éloigne sans trop de hâte, afin de ne pas attirer dangereusement l'attention sur lui.

Que le caissier n'ait rien remarqué, cela ne doit pas nous surprendre. Le voleur s'était rapproché de la caisse à la dernière minute et il spéculait sur l'émotion que devait causer le cri poussé par sa complice. Le voleur spéculait peut-être aussi sur l'étourderie du prince, mais cela n'est pas certain. Car il avait largement le temps de commettre le larcin et de gagner la porte la plus proche sans être inquiété. En tout cas, il connaissait parfaitement la galanterie du milliardaire hindou qui, en voyant tomber une jeune femme élégante, allait inmanquablement se porter à son secours.

Si l'Agha était revenu aussitôt à la caisse, il aurait sans doute réclamé ses billets à l'employé, comme il l'a fait un peu plus tard. On aurait donc découvert le vol plus tôt, mais le voleur se trouvait déjà dans la rue. Je dis le voleur et non pas la voleuse, car je suis convaincu que le malfaiteur est un homme, celui qui a téléphoné au directeur.

C'est au secrétariat de l'Agha de Mysoda que je poursuis mon enquête. L'homme de confiance du prince, son secrétaire particulier qui le suit dans tous ses déplacements, est un Anglais. C'est la personne à l'accent fortement britannique qui téléphone d'habitude au directeur de la Banque Universelle.

Sa discrétion est extrême. Il consent à m'aider, mais il affecte un certain mépris pour cette histoire de vol. A vivre en compagnie des milliardaires, on finit par n'attacher qu'une valeur toute relative à l'argent. Ce collaborateur dévoué de l'Agha désire avant tout que le scandale ne prenne pas de trop grandes proportions. Il est navré que la presse soit déjà au courant.

Le secrétaire n'a pu faire le coup lui-même, puisqu'il n'a pas bougé de son poste pendant que le vol était commis. Et puis il courait de trop gros risques. L'Agha l'aurait certainement vu à la banque. On peut toujours envisager l'éventualité d'une complicité. Voici quelques déclara-

POLICE-MAGAZINE

tions importantes du secrétaire particulier.

INTERROGATOIRE DE L'HOMME DE CONFIANCE

QUESTION. — L'Agha encatsait-il toujours lui-même l'argent dont il avait besoin?

RÉPONSE. — Rarement. C'est moi qui me rendais à la banque. J'ai une procuration.

QUESTION. — Vous auriez donc pu faire un chèque de cinq cent mille francs et vous sauver ensuite à l'étranger avec l'argent dans votre poche?

RÉPONSE. — Je pouvais emporter dix millions si j'avais voulu. J'ai la signature, je vous l'ai dit.

QUESTION. — Voilà évidemment qui vous met à l'abri de tout soupçon. Comprenez-vous pourquoi l'Agha s'est passé de votre intermédiaire cette fois?

RÉPONSE. — Ceci concerne la vie privée du prince et je n'ai pas le droit de vous en entretenir sans sa permission. Je ne parlerai donc pas.

Je n'ai pas besoin du secrétaire particulier pour comprendre. L'Agha est connu pour ses aventures galantes. Tout Paris s'en amuse. N'est-ce pas un personnage très sympathique qui se prodigue sur les champs de course, dans les cercles les plus mondains, dans tous les lieux où se retrouvent les privilégiés de la fortune? L'Agha de Mysoda oublie volontiers à Paris, à Deauville, à Cannes, à Monte-Carlo qu'il possède aux Indes, en un palais inaccessible, un harem où vivent de fort belles filles.

Le milliardaire se montre généreux avec les représentantes du beau sexe, auxquelles il jette dédaigneusement son mouchoir. Il ne s'attache guère et ses amourettes sont de courte durée. On lui connaît cependant des liaisons à Londres, à New-York. Des liaisons... intermittentes. L'Agha, au cours de ses randonnées dans l'ancien et le nouveau monde, se sent parfois devenir sentimental. Il éprouve un besoin impérieux d'avoir de-ci, de-là, un semblant de

ménage régulier... un port d'attache, si l'on veut. Il « commandite » donc de très belles « amies » qui n'ont pas à se plaindre de jouer ce rôle effacé. Il se montre à leur égard aussi généreux que peu jaloux. Du moment qu'elles ne s'affichent pas tapageusement, lorsqu'il leur accorde des... vacances et qu'il porte son cœur ailleurs, il ne contrôle pas l'emploi précis de leur temps. Personne n'exerce de surveillance sur ces favorites et ne s'inquiète de leur fidélité. Ce n'est pas le secrétaire particulier qui me renseignera sur les ménages parisiens de l'Agha de Mysoda. Je sais où m'adresser et je me contenterai de vous communiquer les informations recueillies, sans vous indiquer mes sources.

De même je m'excuse de travestir le nom que je vais vous communiquer. Telle est la volonté de l'Agha et j'ai donné ma parole que je me comporterais ainsi. Il existe à Paris, en l'an de grâce 1937, trois ménages quasi réguliers de l'Agha de Mysoda. Quand on est milliardaire, on ne fait pas les choses à demi. Mon enquête me conduit dans ces trois ménages. Je n'y suis pas précisément reçu en ami. Ma qualité de policier me permet d'user de moyens d'intimidation, pour obtenir des éclaircissements. Si je n'étais qu'un journaliste, on me prierait assez peu poliment de... passer la porte.

Mais je ne me trouble pas pour si peu. Je crois être sur une bonne piste. La « favorite » chez qui je procède à une enquête est moins arrogante que les deux autres auxquelles j'ai réservé la joie de minutieux interrogatoires. Belle fille de vingt-cinq ans ! L'Agha a bon goût. Supposons, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, qu'elle s'appelle Janine.

INTERROGATOIRE DE JANINE

QUESTION. — Mademoiselle, que faisiez-vous à l'heure où s'est produit le vol de la Banque Universelle?

RÉPONSE. — Sans m'attarder à ce que votre insinuation a de désobligeant, je vous répondrai par des précisions. Je n'étais pas chez moi, c'est certain. Mais mon couturier et mon bijoutier sont là pour établir mon alibi...

QUESTION. — Ignorez-vous donc que ce sont presque toujours les coupables qui fournissent les meilleurs alibis? Nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet. Vous n'avez pas intérêt, je le conçois, à voler un demi-million qui vous était destiné. Mais puis-je vous de-

mander à quel usage vous destiniez une somme aussi considérable?

RÉPONSE. — Je ne vois pas la nécessité de vous répondre. L'Agha me remettait beaucoup d'argent.

QUESTION. — Il est singulier qu'il ne vous ait pas apporté un chèque... comme les autres fois.

RÉPONSE. — Je vois que ma femme de chambre connaît l'art d'espionner...

QUESTION. — Ce n'est pas une réponse. L'Agha avait-il une raison quelconque de ne pas vous donner un chèque? Il est singulier qu'il ait dérogé de la sorte à ses habitudes. Il a fallu que vous insistiez auprès de lui, pour avoir la somme en argent liquide.

RÉPONSE. — Eh bien! oui. C'est moi qui l'ai prié d'agir de cette façon. Un chèque, ça se retrouve et, à cause de l'impôt sur le revenu... les contrôleurs sont vos égaux en indiscrétion.

QUESTION. — Réponse subtile. C'est cet argument que vous a soufflé « quelqu'un » qui a décidé l'Agha à vous verser la somme en billets. Qui est ce « quelqu'un »? Prenez bien garde à votre réponse!

RÉPONSE. — Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

QUESTION. — A votre aise! Pendant le vol, vous étiez donc chez votre couturier ou votre bijoutier?

RÉPONSE. — Oui, monsieur. Vous pouvez vérifier.

QUESTION. — C'est déjà fait, vous n'étiez ni chez l'un ni chez l'autre. Vous faites erreur. Peut-être vous trouviez-vous à deux pas de la Banque Universelle, aux Automobiles Ibéro-Penza. Je conçois qu'on aime cette marque. Ah, les belles voitures! Ça gaze, hein? Mais comme c'est curieux que vous desiriez acheter une Ibéro-Penza. Le châssis seul vaut plus de deux cents billets. Et l'Agha, le mois dernier, vous a offert deux splendides voitures, une conduite intérieure et un roadster. Pour qui l'Ibéro-Penza, mademoiselle Janine?

Vous connaîtrez la suite de cet interrogatoire la semaine prochaine. Vous trouverez ci-dessous les questions auxquelles nous vous prions de répondre. N'oubliez pas que, pour les lecteurs et auditeurs de Paris, la date limite de réception est fixée à mardi 23 mars midi. Exceptionnellement pour les lecteurs et auditeurs du Poste Parisien habitant la province, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Suisse, l'Angleterre, la Belgique, la date est reportée au mercredi 24 mars midi.

IL Y A LINGOTS ET... LINGOTS



A la gare de Marseille-Joliette, des malfaiteurs inconnus fracturèrent la porte blindée d'une chambre où sont enjermés d'habitude des titres et matières précieuses en transit. Ils s'emparèrent de dix-huit boîtes métalliques contenant des lingots. Les cambrioleurs durent être déçus, car le métal de ces lingots était non pas de l'or pur, mais un alliage d'or qui valait tout de même 4 825 francs. En haut: Le bâtiment de la gare où fut commis le vol. Au-dessous: La salle où pénétrèrent les cambrioleurs, avec les paniers qui contenaient les lingots. (K. et Nyl.)

ON A PINCÉ LA MAIN DANS LE SAC DEUX « INTERNATIONAUX » A SAINT-LAZARE



Ces trois sympathiques fonctionnaires de la Compagnie Générale Transatlantique (de gauche à droite): M.M. Raphaël, Damitio et Phillips, ont pincé deux voleurs internationaux, Jean Venard et Nathan Zoulousky, à la gare Saint-Lazare, au départ du train « Normandie ». Ces deux récidivistes venaient de dérober le sac à main d'une riche Américaine. Cette arrestation a causé une certaine sensation parmi les nombreuses personnalités parisiennes et étrangères qui parlaient pour l'Amérique. (F.)

Le lecteur qui nous donnera la solution la plus exacte et qui s'approchera le plus du nombre de réponses reçues gagnera :

Un Billet de la Loterie Nationale

Nous attribuerons ensuite à chacun des dix lecteurs qui se classeront immédiatement après :

Un dixième de Billet de la Loterie Nationale

Puis à chacun des vingt lecteurs qui se trouveront placés à la suite :

Un vingtième de billet de la Loterie Nationale

Vendredi prochain 26 mars, à 20 h. 35, en écoutant notre émission du Poste Parisien, vous connaîtrez la solution de cette énigme policière.

Puis vous apprendrez les noms des gagnants.

La solution paraîtra également dans le numéro de *Police-Magazine* portant la date du 28 mars. Les noms des gagnants

seront publiés dans le numéro de *Police-Magazine* du 4 avril.

Vendredi prochain 26 mars, écoutez à 20 h. 35, sur l'antenne du Poste Parisien, l'émission de *Police-Magazine* au cours de laquelle l'extraordinaire policier, le grand Vindex, vous exposera une nouvelle énigme policière dont vous trouverez le détail dans le numéro de *Police-Magazine* du 28 mars.

CONDITIONS D'ENVOI DES SOLUTIONS

CONDITION ESSENTIELLE. — Afin de faciliter le dépouillement des solutions qui devra s'effectuer très rapidement, nous n'accepterons que les envois par carte postale (affranchissement à 0 fr. 40).

Toute solution nous parvenant sous enveloppe, même ouverte, sera annulée. Inutile de nous donner des indications détaillées, il suffit de répondre sommairement à ces six questions :

- 1° Nombre de réponses reçues ?
- 2° Janine est-elle complice du voleur ? (Répondre par oui ou non.)
- 3° Qui est le voleur ? (Répondre en quelques mots.)
- 4° Qui était la femme de la banque ? (Répondre en quelques mots.)
- 5° Nom et adresse ?

Voici maintenant le modèle réduit d'une carte postale qui vous indique comment nous désirons que vous rédigez votre réponse ; il est inutile de recopier le texte des questions figurant à titre d'exemple sur le modèle ci-dessous ; se contenter d'indiquer le numéro des questions.

CARTE POSTALE

Timbre
à
0 fr. 40

1° Nombre de réponses reçues ? _____

2° Janine est-elle la complice du voleur ? _____

3° Qui est le voleur ? _____

4° Qui est la femme de la banque ? _____

5° Nom et adresse ? _____

VINDEX

" Police-Magazine "

3, rue Taitbout, PARIS (IX^e)

Aucun bon de concours n'est nécessaire. Les envois recommandés seront refusés

... DANS LES CLAIRVAUX

« Petits et grands drames de Clairvaux ».

VOILÀ deux heures à peine que je suis à Clairvaux et j'ai déjà perdu la notion du jour.

Pourtant il n'avait pas été sans charmes, le premier contact avec l'immense domaine dont une décision de justice m'a fait l'hôte pour deux ans. Dans cette petite vallée où circule un air humide, le soleil de septembre jouait joliment et les ors, les pourpres et les verdures de la forêt, qui sert d'écrin à l'antique monastère m'inspiraient des pensées bucoliques. Après Paris et ses prisons grises, quelle saine vie j'allais mener dans ce cadre champêtre !

Je subis comme dans un rêve les formalités de l'entrée : on me fouilla, on me mesura, j'imprimai pour la dixième fois depuis mon arrestation la trace de mon pouce sur de l'encre grasse. Puis le porte-clefs qui me servait de cicerone me lança d'une voix sans timbre :

— Et, maintenant, au bâtiment A !
Va pour le bâtiment A ! Que m'importait la lettre de l'alphabet dont s'ornait la porte de mon nouveau domicile ? D'un pas allègre je traversai des couloirs et des cours. Le bâtiment qu'on m'avait désigné s'ouvrait sur la cour des broches, ainsi appelée parce que s'y ouvrent les ateliers où les détenus se livrent aux travaux de broserie nécessaires aux besoins de l'armée française. On me fit monter un escalier. Au premier s'alignaient de sinistres petites portes. L'une d'elles tourna sur ses gonds. J'entra. Aussitôt, j'eus malgré moi un mouvement de recul, mais déjà le grincement de la clef m'annonçait qu'il n'y avait plus de fuite possible. Un cachot, une espèce de tombe, voilà la demeure qu'on m'offrait...

— Je n'y étais pas seul.
— Tiens ! un nouveau ! enonça une voix traînante.

Et quelqu'un, en riant, constata :
— Il n'a pas l'air joyeux, le frère, de partager nos somptueux appartements.
Aussitôt, quatre hommes m'entourèrent. Comme moi, ils ne portaient pas encore l'uniforme de la maison centrale ; eux aussi, c'étaient des « bleus ». Ils m'expliquèrent d'ailleurs qu'ils étaient là depuis la veille.

— On ne met ici que les entrants. C'est la salle d'attente.
Je poussai un soupir de joie.

— Et combien de temps reste-t-on dans cette infecte tour ?

Une voiture cellulaire de Clairvaux était abandonnée.

— Ça dépend. Vingt-quatre ou quarante-huit heures... Il y en a même, paraît-il, qui y ont moi si trois jours et plus. Heureusement, on nous offre quelques petites sorties jusqu'à l'Administration, pour l'habillement, la douche... Il y a aussi les heures des repas pour nous distraire, car on nous mène au réfectoire commun. Peu à peu, on s'y fait, tu verras.

C'est bien vite dit ; moi, je sens que je ne m'y ferai pas. Il était dix heures du matin quand je suis entré ici et pourtant la pièce est noyée par un triste crépuscule ; et, quand je dis crépuscule au lieu de nuit, c'est parce qu'une poussiéreuse lampe électrique pendue au plafond repousse un peu les ténèbres. Je ne peux m'empêcher de crier :

— On étouffe là dedans !
Un de mes nouveaux compagnons hausse les épaules :

— Pas trop encore. Nous ne sommes que quatre et ce réduit est prévu pour huit. Vois plutôt.

Et il me montre dans un coin un tas de quatre paillasses avachies, informes, dont quelques-unes laissent, par des plaies béantes, passer des brins de paille ou de varech. A côté, s'amasent également des couvertures pisseuses, que la moisissure tache de traînées grisâtres. Combien de générations de vermine ont dû grouiller dans tout cela ! Je n'ose y penser.

Une tinette qui complète ce sommaire ameublement ajoute sa puanteur à ce décor lamentable.

Ma visite domiciliaire est vite terminée. Qu'on imagine une pièce de quatre mètres sur deux mètres cinquante environ, écrasée par une voûte en anse de panier qui, par ses formes massives, ajoute encore à la sensation d'étouffement. Partout de la pierre nue et grise ; les blocs qui ont servi à construire les murailles apparaissent rugueux et bruts comme des assises cyclopéennes ; on marche sur d'énormes dalles de granit, usées par des millions de pas. Car il y a des siècles que ces cellules abritent des hommes ; jadis, c'étaient les moines cisterciens qui, périodiquement, venaient s'enfermer dans ces réduits pour s'y mortifier et mériter le paradis ; aujourd'hui, les saints hommes ont fait place à des êtres chargés de délits et, quelquefois, de crimes. Singulière destinée que celle de Clairvaux de « Clair », comme on dit entre mauvais gars ! J'ai lu autrefois qu'au douzième siècle, quand saint Bernard vint avec quelques moines fonder cette « troisième ville de Claux », le val servait de repaire à toute une bande de brigands ; le ciel alors chassa l'enfer ; celui-ci, depuis, s'est vengé.

— Admire la fenêtre, dit un de mes camarades de geôle.
— La fenêtre ?

— Mais oui, reprit-il d'un air ironique. Monsieur ne pense pas qu'au vingtième siècle on pourrisse encore dans un cul de basse-fosse.

Au fond de la pièce, en effet, très haut,

tout près de la voûte, j'aperçus une espèce de plaque de métal percée de trous. M'étant approché, je sentis que, par cette singulière ouverture, tombait l'air froid du dehors :

— Derrière cette sorte de passoire, m'expliqua-t-on, s'ouvre un petit, tout petit vasistas, de trente à quarante centimètres carrés. Ce serait encore presque acceptable si, à l'extérieur, cette ouverture n'était complètement aveuglée par un tambour, également de métal, qui intercepte la lumière du jour. Si l'électricité n'était continuellement allumée, nous vivrions comme des taupes.

Voilà une existence qui ne me plairait guère. Cette lumière artificielle m'hallucinait. Heureusement, au bout de deux heures de séjour dans ce caveau humide, les verrous de la lourde porte tournèrent et, du couloir, vint un rais de clarté :

— La soupe !
Ce fut une petite bande joyeuse qui descendit au réfectoire. Le menu me fit déchanter, mais j'avais revu le soleil, rempli d'air mes poumons déjà comprimés par la lourde atmosphère de la cellule. En remontant, j'étais allé par l'espoir : « Ce n'est qu'un mauvais moment à passer », me disais-je.

Mais, à peine rentré, toute cette exaltation tomba : implacable, sans vie, la lampe du plafond versait sa lueur jaunâtre ; on aurait dit un œil chassieux. De désolation, j'allai me jeter sur ma paille et, faisant semblant de dormir, je tombai dans un engourdissement qui me donna un avant-goût de la mort.

Le soir, pourtant, après des heures de silence, je me secouai et voulus faire connaissance avec ceux qui partageaient mon sort. Trois d'entre eux étaient de quelconques malfaiteurs dont l'histoire avait intéressé le tribunal juste le temps de prononcer des condamnations sévères. Le quatrième était un tout jeune gars aux yeux tout bleus, aux lèvres roses, sentant encore sa campagne, et je me demandais quel délit avait pu amener entre les murs de la centrale un pareil blanc bec. Il me l'expliqua non sans une pointe de vantardise. Soldat dans une petite ville, il avait, un jour de bombe, croisé un sous-officier ; parce qu'il était un peu ivre et que le vin donne l'audace et le désir de crâner, il ne l'avait point salué ; rappel à l'ordre du sous-officier qui, ayant pris le matricule, dit à l'imprudent fantassin :

— Mettez-vous à quinze pas et saluez-moi.

Le soldat s'exécute, s'avance au pas cadencé, la main au bonnet de police, la tête tournée vers son supérieur. Mais, au moment où il arrive à la hauteur de celui-ci...

— Sais-tu ce que j'ai fait ? me demandait-il en bombant le torse... Non ?... Eh bien, je lui ai craché sur ses bottes !

Un tel scandale se termina devant le conseil de guerre, et voilà pourquoi ce gamin se trouvait mêlé actuellement à des chevaux de retour des prisons. La jeunesse et l'anaïveté de Marcel — c'était son prénom — m'apitoièrent, et, de ce jour, ce soldat indiscipliné devint mon ami.

Deux jours et deux nuits, je fis anti-chambre dans ce déprimant *in pace*. Quand il sort de cette boîte de pierre, je crois que le plus dur des durs doit être changé en agneau. Pour moi, j'avais presque perdu l'idée que j'avais été un homme : numéro sur les registres d'écrou, je me sentais devenu une machine qui, au repos dix heures sur douze, ne reprenait un peu d'activité qu'au moment des repas. Un tel régime, s'il avait duré, m'aurait rendu fou. J'admire les hommes qui peuvent résister à la réclusion. Aussi la vie ordinaire de la prison, toute monotone qu'elle soit en fait, m'apparut tout d'abord d'une variété divertissante.

LA QUESTION DU TABAC

Comme j'avais une belle écriture, on m'avait mis dans un bureau. Je pouvais aller et venir presque à ma guise dans cette véritable petite ville qui couvre cent-vingt hectares.

Je déjeunais au réfectoire, couchais dans un des dortoirs communs avec les autres détenus employés aux ateliers. « Clair » est une cité industrielle ; on y fabrique pour l'Administration pénitentiaire, l'armée et même les particuliers, des broches, des sabots, des chaises, de la lingerie, des chaussures, des lits de fer. Je m'étais lié avec le bibliothécaire, un ancien lieutenant qui, au Sénégal, avait eu des malheurs ; malheureusement, les deux mille cinquante volumes qu'il gardait n'étaient guère faits pour meubler agréablement mes loisirs, car,



L'entrée de la prison.

Les touristes qui visitent la Champagne ne manquent pas de visiter Clairvaux, l'illustre vallée qui fut au moyen âge l'antre de ce vénérable établissement — vénérable par l'antiquité de la rubrique des faits divers ; encore en parle-t-on par amour de l'ombre et par consigne administrative.

On ne peut attendre d'un homme qui a vécu plusieurs années dans une prison, qu'il ait été témoin, et acteur quelquefois, des faits qui se passent dans les coulisses de cette maison d'expiation.

« Police-Magazine » présente à ses lecteurs, à côté de lamentables tragédies. Partout où gîte la souffrance, il y a place pour le drame.

On ne peut attendre d'un homme qui a vécu plusieurs années dans une prison, qu'il ait été témoin, et acteur quelquefois, des faits qui se passent dans les coulisses de cette maison d'expiation.

Ces petits drames, qui se jouent dans les coulisses de cette maison d'expiation, sont souvent très intéressants. On ne peut attendre d'un homme qui a vécu plusieurs années dans une prison, qu'il ait été témoin, et acteur quelquefois, des faits qui se passent dans les coulisses de cette maison d'expiation.

On ne peut attendre d'un homme qui a vécu plusieurs années dans une prison, qu'il ait été témoin, et acteur quelquefois, des faits qui se passent dans les coulisses de cette maison d'expiation.

On ne peut attendre d'un homme qui a vécu plusieurs années dans une prison, qu'il ait été témoin, et acteur quelquefois, des faits qui se passent dans les coulisses de cette maison d'expiation.



CELLULES CLAIRVAUX



Entrée de la prison.

mpagne ne manquent jamais de pousser jusqu'à au moyen âge l'un des grands centres de la chrétienté transformés en prison le monastère, on ne parle plus que de son caractère vénérable par l'antiquité de ses murailles — que dans les prisons on parle-t-on fort peu : les maisons centrales, les maisons administratives, n'aiment pas beaucoup qu'on

raison d'expiation — telles que, du moins, un détenu — présente à ses lecteurs. Sans égaler l'horreur du spectacle, à côté de quelques détails vaudevillesques, où gîte la souffrance humaine, même si elle se présente, il y a place pour l'émotion et souvent pour la pitié. Marcel, qui a vécu plusieurs années dans les geôles l'impasse ; si les souvenirs qui vont suivre prennent par insensibilité, on les pardonnera à l'auteur en songeant qu'il relate.

chargements de cinquante à cent paquets de tabac. Ces petits commerces entraînent d'ailleurs parfois jusqu'au conseil de discipline les gardes qui osent s'y livrer. En voici un exemple que j'ai recueilli à mon passage à la maison d'arrêt de Chaumont.

Un gardien de cet établissement trafiquait d'on ne sait quoi avec certains détenus. Un jour, malheureusement pour lui, l'idée lui vint de se faire payer en nature ; un de ses « obligés », lui avait offert une cargaison d'excellent miel, quinze kilos. Gourmand comme un ours, dont il avait le caractère dans l'exercice ordinaire de ses fonctions, l'autre avait accepté avec joie, mais il avait eu le tort d'écrire une lettre pour indiquer par quel moyen la succulente marchandise pourrait subrepticement pénétrer dans la place. Cette imprudente missive, on ne sait par quelle fantaisie du service postal, tomba entre les mains du surveillant-chef. Stupeur, indignation de celui-ci qui, fonctionnaire intègre, se hâta d'en référer à son supérieur, le directeur de Clairvaux. Et le surveillant trop amateur de sucreries fut traduit devant le conseil de discipline, qui, entre parenthèses, lui infligea un simple blâme.

Certains surveillants ont d'ailleurs été les héros d'aventures bien plus extravagantes. Témoin cette histoire qui courait tout Clairvaux au moment où j'y arrivai et dont détenus comme fonctionnaires faisaient des gorges chaudes.

A la fin d'une belle matinée, deux gendarmes, dont un officier, passant sur une route dans la proche banlieue de Chaumont, aperçurent, arrêtée contre le talus, une voiture cellulaire de Clairvaux. Il n'y avait personne au volant, personne à côté de la lourde machine. Justement soupçonneux, les gendarmes approchèrent et leur crainte s'accrut quand ils entendirent, venant du panier à salade, un concert de vociférations et de plaintes : plus de doute, pensèrent-ils, les détenus ont attaqué leurs gardiens et les ont enfermés avant de prendre la fuite. Mais leur étonnement fut à son comble quand ils comprirent les cris :

— A boire ! hurlaient certaines voix.
— Va-t-on nous laisser là longtemps ? Nous mourons de faim, gémissaient les autres.

« Nonobstant que nous n'y comprenons plus rien », pensèrent les dignes représentants de la maréchaussée ; et, à travers les parois de la voiture, le dialogue suivant s'engagea :

— Qui êtes-vous ?
— Des prisonniers de Chaumont... Et vous ?
— Les gendarmes.

Ces mots rétablirent le silence. Puis une voix expliqua :

— Voilà deux heures que nous sommes arrêtés. Nous n'entendons plus rien. Que sont devenus les gardiens ? Y a-t-il eu un accident ?

Ce qui s'était passé, les gendarmes eux-mêmes auraient été bien empêchés de le dire et leur inquiétude était grande quand, soudain, au bout de la route, ils aperçurent deux hommes en uniforme qui, se donnant le bras et s'étayant l'un l'autre, zigzaguaient. C'étaient le chauffeur et son convoyeur.

L'entrevue avec les gendarmes de ces deux personnages auxquels de nombreux apéritifs avaient mis de la fantaisie au cœur ne manqua pas de pittoresque. Aux violents reproches des gendarmes, les surveillants répondirent par des injures :

— La ferme ! dit l'un.
— Non, mais... s'esclaffa l'autre. C'est pas parce que tu as des galons que tu vas nous chercher des rognons...

S'ils avaient eu un équilibre plus assuré, peut-être les poings seraient-ils entrés en danse. On les mit promptement à la raison. Il fallut aller à Chaumont pour chercher un nouveau chauffeur et ramener à son point de départ la petite prison roulante, pendant que, cuvant leur alcool, les deux compères continuaient à abreuver d'injures les gendarmes et à chanter d'une voix pâteuse des couplets égrillards.

Ce fut un beau scandale dans le Landerneau pénitentiaire. Le surveillant fut relevé de ses fonctions de chauffeur, mais, par une ironie bien administrative, on l'affecta au quartier cellulaire où cet homme oublieux de ses devoirs est chargé de venger la discipline outragée...

Mais revenons à la question du tabac. Au bout de quelques jours, j'avais pu trouver un discret fournisseur. Je me hâtai de faire part de la « combine » à mon ami Marcel, le soldat, et nous pûmes bientôt, dans les coins propices, en griller une de temps à autre. L'homme qui nous approvisionnait ainsi était un ouvrier du dehors qui venait travailler à la centrale, dans un atelier livrant aux particuliers.

— Une recommandation, nous avait-il dit. Ne vous faites jamais pincer avec du tabac frais. Il suffirait qu'on vous fasse comparaître devant le sous-directeur pour que vous alliez faire connaissance avec le cachot et le régime du quartier cellulaire... Et puis moi, je risque gros aussi.

— Sans blague ! avait dit Marcel incrédule. Ce n'est pas parce qu'on aura trouvé un paquet de tabac sur nous qu'on nous traitera comme des criminels !
— C'est pourtant comme ça que ça se passe, avait répété l'autre.

L'ESPION Ainsi, muni de l'essentiel, nous coulions des jours sans aventures. Un soir, pourtant, au réfectoire, Marcel, qui dînait à côté de moi, me parut soucieux. Je l'observai un long moment :

— Qu'as-tu donc ? lui demandai-je enfin.

Il eut un sursaut comme si, brusquement, il sortait d'un rêve :

— Rien, répondit-il, mais d'une voix qui sonnait mal.

Je n'insistai pas, pensant à un malaise quelconque. Mais, le lendemain encore, il n'avait pas retrouvé sa gaieté des premiers jours ; une ombre attristait sa figure enfantine. Je l'interrogeai de nouveau et, comme il me faisait encore des réponses évasives, je lui demandai s'il avait la nostalgie du régiment :

— Ah ! non, alors ! s'écria-t-il. L'armée, j'ai appris à la connaître et je suis bien idiot de m'en faire pour elle !

Je comprenais de moins en moins :
— Toi... tu t'en fais pour l'armée ? dis-je abasourdi.

— C'est pourtant vrai. Après ce que j'ai souffert là-bas, je ne devrais pas me faire tant de bile et marcher dans ce qu'on me propose.

— Et que te propose-t-on ?
— Je vais te le dire, mais viens dans un coin tranquille, car c'est grave.

Et il m'entraîna derrière un tas de troncs d'arbres qui, déposés dans la cour des broches, attendaient d'être transformés en sabots. Arrivé là, il commença à voix très basse :

— Tu connais X... ? L'Alsacien qui est employé à l'Administration ?
— Je pense bien. Je le croise dix fois par jour dans les couloirs.

X... est un personnage à Clairvaux. Ce bonhomme à l'accent tudesque se trouve depuis plusieurs années à la centrale et ses connaissances comptables lui ont fait, quoique détenu, confier un poste intéressant. Aussi jouit-il à l'intérieur de l'établissement d'une grande liberté d'allure.

— Eh bien ! reprit Marcel, c'est lui qui m'a proposé l'affaire dont je t'ai parlé. Voilà deux jours, comme j'étais dans un coin de la lingerie, en train de fumer derrière une pile de draps, il m'aborde et me prend familièrement par le bras : « Mon petit, me dit-il, tu n'aimes pas beaucoup l'autorité militaire ; je sais les histoires que t'a faites un sous-officier... Veux-tu te venger ? »

— Ma foi ! fis-je, ça n'est pas de refus.

— Bon, poursuivit-il. Tu es un homme, et nous allons sûrement nous entendre. Il y a, petit, de l'autre côté de la frontière, une armée où les soldats sont bien traités, c'est la grande armée allemande. Si tu veux, tu peux travailler pour elle, grâce à moi.

— Malgré tout j'eus un haut-le-cœur. X... me serra le bras :

— Ne t'emballe pas, murmura-t-il, tu as le temps de réfléchir... Ce que je te demande, d'ailleurs, n'est pas bien difficile : quelques renseignements sur les nouvelles mitrailleuses et les nouvelles grenades qu'on emploie dans ton régiment... En retour, comme j'ai de bonnes relations avec l'extérieur, je te donnerai de l'argent, du tabac... Et surtout, ajouta-t-il avec un gros rire, de bonnes choses à manger ; ça ne se refuse pas, hein ? ici, quand on a un appétit de vingt ans.

— Si tu veux, tu peux grâce à moi travailler pour l'armée allemande.

Marcel s'arrêta de parler ; ses yeux luisaient de convoitise et je songeais à l'ordinaire : à midi, soupe aux légumes verts et secs mélangés ; le soir, bouillon léger et pitance composée de légumes secs ; jeudis, dimanches et jours de fête, une petite ration de bœuf froid. Comment résister, avec un tel régime, à l'offre de quelques saucissons ? Tout de même, la triste mine de Marcel me montrait qu'il hésitait encore. Je m'écriai :

— Tu ne vas tout de même pas trahir parce qu'un sous-off... ?

Il me mit la main sur la bouche :
— Tais-toi ! Je n'ai pas encore accepté.

— Et j'espère bien que tu n'accepteras jamais. Quand dois-tu donner réponse ?
— Quand je voudrai. Il suffit qu'en passant auprès de X... je lui souffle : « Heil Hitler ! »

— Je te conseille de n'en rien faire ; d'abord tu prononces mal l'allemand, lui dis-je en riant.

Il se tut encore un instant, puis il souffla dans un soupir :

— C'est entendu, mais c'est dommage. Cet incident m'ayant vivement intéressé, je me renseignai sur le personnage et j'appris qu'il était coutumier de ces démarches criminelles auprès des jeunes soldats qui lui paraissaient particulièrement débrouillards et

(Suite page 15.)

EDMOND NAVARRE.





S OCLAY qui vient d'être jugé à nouveau, par la Cour d'Assises de Dijon est condamné au baigne perpétuel pour avoir violé et tué la fillette du commandant Marescot.

Tout le monde a encore présente à la mémoire la sinistre tragédie de l'enquête, amorcée dès la disparition de l'enfant.

Si je l'évoque en tête de cet article, c'est pour en rappeler un des épisodes les plus saisissants, les plus modernes aussi : la recherche du cadavre (car on ne pouvait plus espérer retrouver vivante la petite disparue) par les radiesthésistes accourus de Paris, d'Allemagne et de Suisse.

Leurs investigations ne furent pas couronnées de succès. Ils établirent cependant des « passages », dénoncèrent des arrêts, des pauses faites par les deux personnages du drame. J'ai pu même entendre affirmer que le premier lambeau de la robe de la petite victime fut découvert par un de ces spécialistes du pendule, sous un peu de terre, non loin des broussailles où devaient être retrouvés un peu plus tard, par des moyens naturels, les misérables restes de la jeune martyre.

Cela prouve donc, et de la façon la plus absolue, me diront quelques positivistes à tous crins, que la radiesthésie est encore à l'état embryonnaire, en admettant qu'elle puisse jamais rendre des services autres que ceux d'aider à la découverte des sources et des minerais... éléments que nos ancêtres ont toujours pu déceler, grâce à des procédés très simples, comme l'Arabe du désert devine la source à la configuration du terrain, le berger de l'Irak, le pétrole à la couleur des végétaux poussant au-dessus des poches.

On peut discuter ce point de vue. Et, c'est sans aucun parti pris que je l'avance ; je n'étais pas loin de penser comme ces sceptiques ; je conserverais peut-être même encore aujourd'hui une conviction négative en la matière, si un accident auquel je devais être mêlé par ricochet n'était venu m'apporter des raisons de croire et d'espérer en la science nouvelle.

Je rapporterai succinctement les faits ; ensuite je parlerai des suites données, suites grosses de conséquences en fait de recherches criminelles.

Au début du mois de décembre dernier, un jeune diplomate avec qui j'entretiens de cordiales relations partait pour la Savoie, accompagné d'un de ses amis, professeur agrégé. Ce normalien très « nouveau siècle », féru de sports, plein d'énergie, vivante image de l'homme d'action, proposa, bien que la saison ne fût pas

encore propice, la téméraire ascension de l'un de ces pics aigus qui s'élancent vers les nuages entre Saint-Michel et Saint-Jean-de-Maurienne.

Pas de guide, une carte et nos piolets, décréta le fervent alpiniste. Au reste, je connais assez la région pour arriver au pied de l'aiguille sans encombre. Le reste ne sera qu'une affaire de muscles et de volonté.

Au soir, on attendit vainement le retour des deux excursionnistes. On les avait vus vers le milieu de l'après-midi, au faite d'une crête neigeuse, détachant leur double silhouette sur l'azur froid du ciel. Ils semblaient en bonne voie.

A minuit, une expédition partait à leur secours.

Quand elle revint à l'aube, elle ramenait un seul des deux jeunes gens, celui que je connaissais le mieux. Il était exsangue, raidi, incapable de proférer une parole.

On l'avait retrouvé, accroché à une saillie de roc. Ses doigts lâchèrent la pierre au moment même où la corde des guides s'enroulait autour de sa ceinture. On le remonta comme un paquet ; les hommes de la montagne, après l'avoir examiné, reconstituèrent le drame.

Le professeur avait dû être séparé de son compagnon par le fait d'un événement brusque. Une avalanche sans doute. La corde brisée, tranchée, effilochée, racontait cela avec d'autres détails.

L'un des deux alpinistes, roulé par la masse de neige, avait été projeté dans un ravin, l'autre put se raccrocher, la corde se brisa, usée par le frottement contre une paroi, et le rescapé avait dû tenir jusqu'à l'arrivée des secours.

Le surlendemain, le

compagnon du disparu se trouvait en mesure de parler. La cause de la catastrophe était une pluie de rochers et de neige. Son ami devait avoir roulé dans un gouffre, après une série de chutes sur la pente glissante de l'arête où ils avaient été surpris.

Bref, il lui fut impossible de situer même approximativement la direction dans laquelle son camarade avait pu être lancé, boulé, entraîné par la chute des rocs et des masses neigeuses.

Trois expéditions pour retrouver le corps ne donnèrent aucun résultat. J'étais de la dernière. Au retour, les guides furent unanimes à me déclarer que le malheureux professeur devait être enfoui sous une masse énorme de neige, qu'on ne le retrouverait probablement jamais.

Sur cette conclusion des spécialistes, nous rentrâmes, le jeune vice-consul et moi, à Paris.

Quelques jours plus tard, alors que je ne pensais plus à ce triste événement que sur le plan sentimental, une lettre me parvint qui me demandait de passer dans une de nos plus grandes administrations d'État, afin d'y rencontrer le chef d'un service nouvellement installé, personnage tenu quasi au secret, mais déjà plein d'ardeur et d'espérances, quant aux résultats à obtenir.

Que l'on excuse ma discrétion en l'occurrence. Au reste, il ne s'agit que du cas de l'alpiniste enseveli.

Je me présentai donc à l'heure prescrite au bureau indiqué, j'y retrouvai le survivant, puis, à ma grande surprise, le fonctionnaire de grade élevé, directeur de l'organisation, m'annonça que des recherches sur la carte d'état-major, allaient être immédiatement entreprises pour repérer l'endroit exact où devait se trouver le cadavre de M. le professeur H...

Les plans locaux étalés sur une immense table, notre interlocuteur s'arma d'un pendule composé d'une masse piriforme de métal et d'une chaînette longue d'environ vingt-cinq centimètres ; il observa les oscillations de l'instrument, le promena en tous sens sur les montagnes, les vallons dessinés. Enfin le pendule sembla donner des signes d'indécision. Ses battements s'alourdirent, pour cesser presque et reprendre dans une ligne opposée. Après quelques minutes, il obtenait un recoupement.

Le corps du disparu, d'après mes investigations, doit se trouver au lieu indiqué par cette petite croix, dit lentement le fonctionnaire. Messieurs, il vous appartient d'utiliser ce renseignement comme il vous plaira. Je serais heureux d'apprendre qu'il vous aura rendu service.

Mon jeune ami voulut bien alors me présenter plus complètement. Le distingué chef de service de radiesthésie rangea soigneusement son pendule et me confia ce qu'on était en mesure d'attendre de ses travaux.

Nous allons revenir à la question qui seule vous intéresse, me dit-il, avec un sourire malicieux. Bien que j'aie pour mission de m'occuper plus spécialement des voies aériennes (nous sommes arrivés à suivre au pendule la marche d'un avion au-dessus d'un territoire déterminé, avion... de contrebande, si vous le désirez...), il m'arrive parfois d'être sollicité pour des recherches d'un genre tout à fait différent.

Par la Sûreté Générale?... La Préfecture de Police ?

Mon interlocuteur secoua la tête :

Ces messieurs ne croient guère aux miracles, me dit-il.

Et peut-on leur en tenir rigueur ? Jusqu'à présent,

aucune enquête n'a abouti, officiellement

du moins, grâce au pendule ou à la baguette,

en France. Au sur-

plus, il existe deux

procédés d'investiga-

tions radiesthésistes, en matière

criminelle. D'abord

la recherche du corps

de la victime et puis l'interrogatoire « con-

trôlé ».

Et, en face de mon étonnement.

Je n'avance pas une énormité, quant à cette forme

d'interrogatoire... Aux

États-Unis, grâce

aux travaux du

D^r Cliff Spencer, on a

presque touché au but. Voulez-vous des détails ?

Ah ! volontiers.

Je ne vous apprendrai peut-être pas grand-chose en vous disant que la recherche du diagnostic médical est, de nos jours, franchement facilitée par l'exploration du corps humain à l'aide du pendule. Et, quand je parle de diagnostic, j'entends aussi bien la révélation des maladies physiques que celles des déficiences psychiques. Un fou, un nerveux, un anémié du cerveau est parfaitement révélé par les oscillations du pendule. Partant de là, Cliff Spencer obtint l'autorisation de se livrer sur un nègre (naturellement, car vous n'imaginez pas qu'on ait pu lui mettre un blanc entre les mains pour une telle tentative)... sur un nègre, dis-je à une expérience d'un genre spécial.

Cet individu, accusé de meurtre, s'était, jusque-là, obstiné à nier. On le soupçonnait, il avait été mis en prison, et l'on attendait sa lassitude pour tirer de lui les aveux indispensables. L'expérimentateur fit asseoir le présumé coupable et tout en lui posant un certain nombre de questions banales, absolument étrangères au crime, il observa les battements du pendule qu'il tenait au-dessus de la tête de son patient. Je n'entrerai pas dans les détails techniques... Le professeur put noter les différences d'oscillations, concordant avec les réponses plus ou moins franches, spontanées du nègre. Et, lorsqu'il lui demanda avec brusquerie des détails sur le meurtre, les constatations radiesthésiques furent telles que l'on pouvait en déduire, avec une certitude absolue, les troubles, la surexcitation des centres nerveux du patient, ses efforts d'imagination et d'invention, en bref, son « vouloir de mensonge » et le mal cérébral qu'il se donnait pour réussir à imposer sa thèse personnelle.

Je ne suis pas encore averti, continua le distingué savant, des suites légales données à cette expérience de Cliff Spencer. Je doute que ce procédé d'investigations soit adopté officiellement. Le respect de l'individu, quel qu'il soit, oppose une barrière à un tel système de... pénétration.

De plus, le magistrat instructeur, à moins d'être un spécialiste de la science nouvelle, aura besoin d'un traducteur des oscillations, au même titre qu'il emploie un graphologue, un armurier, un comptable, selon les cas. Et, alors, il se déroulera au-dessus de la tête du coupable présumé la fameuse, l'éternelle querelle des experts. Les uns seront affirmatifs, les autres négatifs, et la justice, une fois de plus, n'aura pour se tirer d'affaire que la ressource de murmurer : « Je doute ».

Cependant, ajouta mon aimable initiateur, il faut noter le progrès. Peut-être un jour, servira-t-il à quelque chose.

Il s'était levé pour prendre dans un tiroir quelques documents.

Je vous ai dit, tout à l'heure, reprit-il, qu'on faisait parfois appel à nos lumières pour la réalisation de travaux plus concrets. Vous avez pu le voir ; la recherche d'un cadavre est dans mes attributions... au titre le plus officieux d'ailleurs. Mais il arrive le plus souvent que des personnes ayant perdu mystérieusement un être cher... et qui me connaissent... ne sont pas capables de me donner le moindre renseignement, quant au lieu probable de la disparition.

Depuis un long moment, un problème se posait à mon esprit.

Mais, monsieur, dis-je un peu brutalement, la radiesthésie est basée sur des influences mystérieuses émises par les corps. L'eau émet des ondes, les métaux, les trésors cachés de même, les influx agissent directement sur la baguette ou le pendule. Comment pouvez-vous expliquer les travaux sur plans, à distance et par conséquent

hors de l'atteinte des rayons émis par les sujets ?

Je vois que

vous n'êtes pas tout à fait un ignorant en matière de radiesthésie, s'exclama le chef du service. Il a dû, en effet, vous paraître choquant de me voir explorer un vaste imprimé à l'aide du pendule, et réussir, du moins en principe.

Cette question est fort controversée, mais admise, parce qu'elle a donné nombre de résultats excellents. Sans doute la règle, la loi de base, n'est pas encore connue. Nous tâtonnons en profitant de ce que nous donne d'encourageant le moyen mis en œuvre.

Vous parliez de rayons. Dans le cas actuel, c'est le rayon fondamental qui agit et permettra d'accrocher les séries, les probabilités, en usant, si on le peut, d'un témoin approprié, objet quelconque ayant appartenu au sujet recherché.

Et puis, voulez-vous le fond de mon opinion intime, loyale ?... Il faut d'abord la foi lorsqu'on se livre à une expérience. La foi déplace des montagnes, dit-on. Alors, pourquoi ne me permettrait-elle pas de remplacer ici un principe scientifique à naître ?

Parmi les pièces qu'il avait disposées devant lui, mon interlocuteur désigna une photo et, après quelques secondes de silence :

J'en reviens à la recherche directe des individus morts ou vivants, reprit-il. Vous avez entre les mains le portrait d'un jeune homme qui a quitté le domicile paternel, il y a deux mois, et n'a plus donné signe de vie... L'expérience a démontré que la persistance des ondes humaines sur des photos est telle qu'elle se maintient sur des clichés reproduits à des milliers d'exemplaires, par l'héliogravure ou même par la téléphotographie par fil ou sans fil.

J'ai pu établir que ce jeune homme était mort, les ondes émises par son portrait n'étant plus en concordance, d'après les fluctuations du pendule, avec un influx d'être vivant.

Ce n'est pas possible !

Je n'affirme rien. Mais, en admettant qu'il y ait là une coïncidence ou que je n'aie agi qu'en état de divination, sous l'empire d'une force subconsciente, le fait demeure acquis. Ce garçon est mort, et son décès m'a été confirmé par une note de police... huit jours après l'avis que j'en ai donné aux parents à la suite de mon examen. Voici, au surplus, copie de ma lettre à ces malheureuses gens et la notification officielle du décès... Comparez les dates.

Je dus me rendre à l'évidence. Et remettant la conversation sur les recherches de cadavres :

Puisque vous obtenez de tels résultats à distance, je ne m'explique pas le peu de succès remporté par les radiesthésistes qui se sont mêlés aux dernières affaires criminelles. L'opinion publique verrait, croyez-moi, avec beaucoup de faveur un rhabdomancien découvrir sous trois pieds de terre le cadavre d'une personne assassinée, mais demeurée introuvable jusque-là.

Je partage votre avis. Le malheur c'est que les explorations de terrains en de telles circonstances, sont longues, laborieuses, et ceux qui les entreprennent, marchent absolument en aveugles.

On peut prétendre, supposer que le corps

à rechercher, repose dans un périmètre déterminé. Première hypothèse assez

absurde. Si les enquêteurs officiels, les agures,

possèdent déjà cette indication, l'examen du sol suffira aux

regards de technicien pour déterminer l'endroit de l'enfouissement. Des

chiens feront d'excellente besogne. Et, à coup sûr, au cas où la terre aurait été

remise en place avec un art consommé, ce qui est rare, le radiesthésiste, si le corps

est vraiment enfoui dans le terrain qu'on lui a indiqué, le radiesthésiste le trouvera.

Pourquoi ne réussirait-il point en effet ?

Aucune raison sérieuse ne s'y oppose. Tenez, écoutez ce que dit un des

maîtres, et aussi un des précurseurs de la

à rechercher, repose dans un périmètre déterminé. Première hypothèse assez

absurde. Si les enquêteurs officiels, les agures,

possèdent déjà cette indication, l'examen du sol suffira aux

regards de technicien pour déterminer l'endroit de l'enfouissement. Des

chiens feront d'excellente besogne. Et, à coup sûr, au cas où la terre aurait été

remise en place avec un art consommé, ce qui est rare, le radiesthésiste, si le corps

est vraiment enfoui dans le terrain qu'on lui a indiqué, le radiesthésiste le trouvera.

Pourquoi ne réussirait-il point en effet ?

Aucune raison sérieuse ne s'y oppose. Tenez, écoutez ce que dit un des

maîtres, et aussi un des précurseurs de la

à rechercher, repose dans un périmètre déterminé. Première hypothèse assez

absurde. Si les enquêteurs officiels, les agures,

possèdent déjà cette indication, l'examen du sol suffira aux

regards de technicien pour déterminer l'endroit de l'enfouissement. Des

chiens feront d'excellente besogne. Et, à coup sûr, au cas où la terre aurait été

remise en place avec un art consommé, ce qui est rare, le radiesthésiste, si le corps

est vraiment enfoui dans le terrain qu'on lui a indiqué, le radiesthésiste le trouvera.

Pourquoi ne réussirait-il point en effet ?

Aucune raison sérieuse ne s'y oppose. Tenez, écoutez ce que dit un des

maîtres, et aussi un des précurseurs de la



LES CADAVRES

émettent-ils

Tribunaux Comiques

POUR 25 FRANCS... A-t-on le droit de faire enrager légalement son semblable ? Et l'excès, en cette matière, peut-il justifier une assignation devant le Tribunal correctionnel avec constitution de partie civile ?

Nous allons voir ce qu'en pensent les juges.

M. LE PRÉSIDENT, au demandeur, partie civile, un certain Maurice H..., employé retraité, bonhomme au visage sans joie, à la pelure verdâtre. — Voyons, monsieur, racontez votre petite affaire au tribunal. Il est tout oreilles !

M. H... — Voilà : quand j'ai dû baptiser mon arrière-petite-fille... oui, j'ai soixante-sept ans, ça n'y paraît guère... bref, je me suis trouvé un peu à court. Il me manquait vingt cinq francs pour boucler le budget de ma petite fête de famille... Vous me direz que ce n'est pas une bien grosse somme, mais, quand on ne l'a pas... on ne l'a pas... Et j'aurais pu gratter le fond de mon tiroir jusqu'à la Saint-Sylvestre...

M. LE PRÉSIDENT. — Écoutez-moi, mon ami, cette avalanche de considérations... — M. H... — C'est vrai, je m'étonde... Enfin... (Il repart.) Manquant donc de cette somme modique de vingt cinq francs pour baptiser ma p'tiote, je m'en allai trouver un de mes anciens collègues, le sieur que vous voyez ici, de... l'autre côté de la barricade.

M. LE PRÉSIDENT. — Berlon ? BERLON, gras à croire qu'il sera bientôt bon à tuer, et rouge, et content de lui, et habillé comme une petite folle avec des gants jaunes et des guêtres écossaises. — Présent ! Berlon, Ange, Chéri, Charlemagne... (Il salue.)

M. H... continuant. — Il me dit : Vingt-cinq francs ? Mais bien sûr, tout ce que tu voudras, Maurice. Tiens, voilà un cigare et une bougie...

M. LE PRÉSIDENT, intrigué. — Il vous a prêté la somme en nature ?

M. H... — Mais non... C'est de la langue verte... J'ai rapporté ses propres paroles. Oh ! c'est un phénomène, ce Berlon... Vous allez voir. J'avais promis de le rembourser à la fin du mois, et zou ! j'ai un empêchement... Ma seconde petite-fille accouche... Ça représente des frais, un accouchement, surtout pour un grand-père.

M. LE PRÉSIDENT. — S'il paie la sage-femme, par exemple !

M. H... — Comme vous dites ! Donc, je remets à trente jours mon remboursement, et, là-dessus, qu'est-ce qui me tombe encore sur la tête ?

M. LE PRÉSIDENT. — Dépêchez-vous un peu, je vous prie. Faites-nous tomber cela rapidement...

M. H... — Il me tombe un héritage... (Sensation.)

M. H... continuant. — Oui, mais c'est bien ma chance : pour toucher, il me fallait d'abord commencer par payer les frais, enregistrement, taxes de succession...

M. LE PRÉSIDENT. — Il s'agissait d'immeubles ?

M. H... — Oui, trois maisons à Saint-Blangy-les-Courapied... si bien que me voilà encore gêné ; je reporte à fin septembre, puis à fin octobre, mon échéance Berlon, et, là-dessus, il se fâche.

BERLON, rigolant comme un petit jou. — Je me fâche... Hi ! Hi ! Hi !

M. H... — C'est un phénomène, je vous l'ai déjà dit. Il se fâche et m'assigne devant le juge de paix de mon domicile, en conciliation...

BERLON. — Oui, mais je ne me suis pas présenté. (Il se retord, on ne sait pas d'ailleurs pourquoi.)

M. H... — Et c'est bien ce que je lui reproche, parce que, naturellement, comme il ne s'était pas présenté, le juge supprima l'affaire... Et je m'en réjouissais, quand le lendemain ; en allant voir mon fils à Bécon — j'y passe deux ou trois jours par semaine — qu'est-ce que je trouve ? Une autre assignation devant le juge de paix de Courbevoie, toujours pour les fameux vingt-cinq francs. Je m'y précipite, c'était pour le jour même... Et Berlon ne se présenta pas davantage.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous auriez peut-être pu rembourser entre temps.

M. H... — Ah ! mais non !... Je n'étais plus du tout disposé à payer... Monsieur me faisait des poursuites... à moi un ami de vingt ans. Je n'aurais payé qu'après avoir eu au moins une explication avec lui.

M. LE PRÉSIDENT, dans un soupir. — Je pense que vous n'en avez plus pour bien longtemps, monsieur ?

M. H... — En effet, je rentre donc chez moi à Paris, et crac ! je tombe sur une nouvelle citation pour la semaine suivante. Cette fois, je voulais en avoir le cœur net. D'un bond, je me précipitai chez mon adversaire. On me répondit : « Il est en voyage » ; Et à l'audience, six jours plus tard, pas plus de Berlon que de beurre en broche. Je rentrai furieux, toujours chez moi, lorsque, sur mon chemin, je rencontre mon fils de Bécon : « Il y en a encore une pour vendredi, me cria-t-il en agitant un papier jaunâtre... C'était l'exacte vérité. M. Berlon, après m'avoir fait perdre ma

demi-journée à l'attendre à la Justice de Paix de mon arrondissement, remettait ça une fois de plus à Courbevoie.

M. LE PRÉSIDENT, avec lassitude. — En somme, vous en avez reçu combien de ces citations ?

M. H... — Quarante-sept !...

M. LE PRÉSIDENT. — Et jamais Berlon ne s'est présenté ?

M. H... — Jamais... Il a dépensé ainsi 246 fr. 75, rien que pour me faire tourner les sangs. Et, comme j'ai pu obtenir une avance sur mon héritage, j'ai assigné ce Monsieur devant vous afin que vous le condamniez comme il le mérite. Je réclame 10.000 francs de dommages et intérêts.

Et, après que Berlon a proclamé sa parfaite innocence, juré qu'à chaque fois il avait été empêché de se présenter, que d'ailleurs aucune loi ne l'obligeait à le faire ; enfin que, si l'on prenait ses citations répétées pour une blague de fort calibre, le Tribunal est bien obligé de lui donner raison.

M. H... s'en ira donc gros-Jean comme devant, l'intention délictueuse ou offensante de son drôle d'adversaire n'ayant pas été juridiquement établie.

COCU, BATTU ET CONTENT

La triste mésaventure du citoyen Polyte — nous lui conserverons ce diminutif séduisant par respect pour son nom de famille — eut pour théâtre un petit coin désert du boulevard Mémilmontant, aux alentours de 11 heures du soir.

Polyte, honnête tourneur-fraiseur, sortait du « bistrot » de la rue Pelleport où il a coutume de faire quotidiennement sa manille coïchée. Il avait gagné, il sifflotait en secouant dans sa poche les quatre thunes représentant son bénéfice.

Décidément, la vie était belle. Au coin du boulevard, cependant, ce bel optimisme s'évanouit soudain ; Polyte venait de se sentir saisi par une subite indignation.

— En v'là, un salaud ! hurla-t-il. Battrre une gonzesse ! Non... mais des fois ! Y prend le macadam pour sa carrée, il y règle ses comptes sans pudeur, face au public !... J'avais lui apprendre les usages, à qui-là !... Malencontre ! A cinq pas des deux personnages en train de régler un compte très particulier, Polyte faillit tomber à la renverse.

La femme qui se faisait tabasser et « agoniser » par le plus hideux des marloupins de faubourg, c'était M^{me} Polyte en personne, la légitime du redresseur de torts qu'on n'attendait guère, évidemment !

— Vous dire le coup que ça m'a fait !... laissez échapper le pauvre Polyte. J'en suis si bien resté comme quatre ronds de flan que les bras me tombèrent et que je ne pouvais pas trouver un mot pour exprimer à Didi ce que je pensais.

— Le tribunal suppose que Didi, c'est votre épouse ?

— Voui ! Quant à l'autre, il m'a pas fallu des heures pour lui mettre un nom sur la figure : « Pâle-des-genoux ». Une gouape...

— Non, mais dites donc ! proteste le prévenu qui, dans le box, écoute sans ravissement le récit de sa victime.

— Je dis une gouape et je le répète, « mossieu » !

— Hé là ! Hé là ! Du calme !... Vous n'allez pas remettre cela devant nous ?

« Cela » n'est autre chose que la discussion qui suivit la rencontre imprévue de ces trois êtres, si peu faits pour s'entendre.

Polyte, arrivé enfin à reconquérir assez de forces, put adresser à son épouse les plus sanglants reproches et à « Pâle-des-genoux » un début de tatouille bien méritée.

Mais Didi, furieuse d'avoir été inquiétée dans ses débordements, répliqua à son mari par des coups de griffes et sut si bien encourager « Pâle-des-genoux » que ce dernier piqua sa lame dans le haut des cuisses de Polyte.

Après quoi, il acheva son œuvre en lui martelant le visage de ses poings, tandis que l'autre utilisait les siens à maintenir le sang qui s'échappait de sa blessure, peu grave, mais gênante :

— Je n'ai pas pu m'asseoir pendant dix-neuf jours, déclare-t-il... Mais je ne regrette rien aujourd'hui, car je vais divorcer avec tous les avantages...

Par contre, « Pâle-des-genoux » ne voit pas sa situation s'améliorer :

— Un an de prison et 50 francs d'amende, lui annonce le président. Quant à votre complice, qui a fait défaut, profitant de sa liberté provisoire : six mois et 25 francs.

— Je n'espérais pas une si belle récompense, murmure Polyte en s'en allant.

Cocu, battu et satisfait... Ce n'est pas tous les jours que pareil cas se présente.

LE COPAIN DU CIPAL.

Il observa les oscillations de l'instrument qu'il promenait en tous sens sur la carte.

ils des ondes !

l'homme, du fer, du phosphore, du radium, de l'eau, du calcaire, etc., tous éléments susceptibles d'impressionner le pendule ou la baguette.

— Ainsi donc, rien, absolument rien n'empêche de retrouver les victimes enfouies par leurs assassins, — seul cas intéressant la police —, au moyen des procédés radiesthésiques.

— Il faut seulement que les recherches soient entreprises dans un rayon délimité, afin que l'instrument de l'opérateur puisse être impressionné par les ondes du corps enfoui... Certes, le problème peut paraître absurde, car, si l'on en sait assez pour dire au radiesthésiste : « C'est dans ce champ... », on peut se passer de ses services. Une équipe de bêcheurs fera l'affaire.

— Évidemment, fis-je. Et cela explique pourquoi nous n'avons pu encore enregistrer le beau succès à l'actif de vos collègues, monsieur.

— Je crois qu'il ne tardera pas à se produire néanmoins, dit le savant qui s'était levé et me tendait la main. Aujourd'hui, des milliers de personnes s'intéressent à notre science. Leurs investigations s'étendent de plus en plus. Encore hier, une de nos adeptes décelait des débris de squelettes remontant à plusieurs centaines d'années et enfouis à trois mètres sous terre. Le jour où il se produira une disparition d'importance, tout permet d'espérer qu'en raison de l'étendue des territoires prospectés par les radiesthésistes, même si l'on n'a pas la moindre idée du lieu où gît la victime, un des nôtres, explorant autour de lui la lande et la forêt, la rivière et la plaine, triomphera peut-être sans l'avoir expressément cherché.

— Et, alors, les incrédules n'auront plus que la ressource de faire amende honorable, fis-je avec un sourire.

— Monsieur, nous sommes arrivés à une époque où l'incrédulité en matière scientifique expérimentale est une hérésie.

JEAN CRÉTEUIL.

POUR ÊTRE AVOCAT... AUTREFOIS !

C'est en 1340 que, pour la première fois, un règlement mentionne le rôle ou tableau sur lequel, après avoir prêté le serment professionnel, les avocats devaient être inscrits dans l'ordre de leur réception.

Pour obtenir de figurer au tableau, il fallait remplir plusieurs conditions.

Tout d'abord être âgé de dix-sept ans, n'être ni incapable, ni indigne, ni sourd, ni aveugle, ne pas appartenir à l'Église. Toutefois, cette règle ne fut guère observée : au XIV^e siècle, le barreau comptait presque autant d'ecclésiastiques que de laïques.

Il fallait encore être licencié en droit civil ou en droit canonique, condition qui ne fut sérieusement exigée qu'à partir du XVI^e siècle.

Le serment professionnel devait être prêté. Le candidat se mettait à genoux et

jurait en étendant la main sur un tableau où l'on voyait « l'effigie de Jésus-Christ sur la croix et le commencement de l'évangile saint Jehan ». Ce serment devait être renouvelé chaque année.

Diverses ordonnances modifièrent les conditions imposées pour remplir les fonctions d'avocat. Au XVII^e siècle, il fallait avoir étudié pendant trois ans dans une faculté de droit, y avoir passé des examens et soutenu une thèse.

Un décret de septembre 1790 supprima l'ordre des avocats et autorisa toute personne à jouer le rôle de défenseur officieux. Le Consulat rétablit le titre d'avocat et l'ordre fut reconstitué définitivement par un décret de décembre 1810.

Ajoutons que les avocats s'appelèrent d'abord des *avant-parliers*.

Le Secret de Chante-Perdrix

ROMANS

(De notre envoyé spécial.)

Je ne sais rien de plus décevant que cette affaire Manin.

Depuis six ans, la vérité se dérobe et, alors même que l'on est en droit d'espérer la connaître enfin tout entière, elle fuit à nouveau.

Les coupables sont arrêtés ! On les remet en liberté... La Manin se promène à Paris au bras de son amant et, narquoise, lance cette phrase comme un pied de nez à la Justice, cette Justice qui se montre si douce pour elle :

— Le moment n'est pas encore venu que je dise tout ce que je sais.

On ne peut pas se moquer plus gentiment d'un juge d'instruction qui durant des heures vous a supplié d'avouer.

L'important est ceci : la Manin admet connaître toute la vérité, elle admet qu'elle le dira un jour...

Ce qu'elle désire se réserver : le choix de l'heure et du moment de cette révélation. Les enquêteurs et nous sommes à ses ordres !

• • •

Voici dix jours que nous vivons ici avec l'espoir d'un coup de théâtre... coup de théâtre remis toujours au lendemain.

Ce n'est point pourtant que le commissaire Wattard et le lieutenant Poncet ménagent leurs efforts, mais il est bien difficile, après six ans de silence, de faire parler des gens devant des policiers et des gendarmes.

Lorsque les enquêteurs ne sont pas en face d'eux, il en va tout autrement.

Au café du Théâtre, au café Moderne, au Terminus, on parle... On parle même beaucoup. Nous ne sommes pas loin de la Provence ici...

Et c'est dans les cafés qu'avec des airs mystérieux on chuchote ce qu'on croit être la vérité.

— Saviez-vous que Gabriel Manin, si sa femme le trompait, de son côté, menait joyeuse vie... très joyeuse vie ?

Et un autre Romanais d'ajouter avec des airs de mystère :

— Manin avait des maîtresses... Alors vous saisissez ?

— Non, pas du tout...

— C'est simple : le crime n'est-il pas venu d'un de ces côtés ?

— Comment cela ?

— N'a-t-il pas été suggéré ?

— Puzin et Tortel, en supprimant le mari de leur maîtresse, auraient été de simples agents d'exécution...

— Exactement !...

S'il en était ainsi, certes, le crime de Chante-Perdrix serait l'un des crimes les plus étranges, les plus monstrueux commis depuis des années !

Mais en est-il ainsi ?

Cette explication n'est-elle pas le fruit d'imaginaires particulièrement fécondes ?

Il est indiscutable, cependant, que, peu de jours après la disparition de Manin, on fêta joyeusement cette disparition au cours d'un copieux repas auquel ne participaient pas seulement Puzin, Tortel et la Manin.

Au dessert, cette phrase fut lancée par un des convives comme un défi aux gendarmes :

— Ils peuvent bien le chercher... Ils ne le retrouveront jamais !...

Et, là-dessus, on trinqua à nouveau.

Cette imprudente réflexion qui fut entendue d'un tiers implique bien que tous ceux qui participèrent à ce déjeuner savaient à quoi s'en tenir.

Précisément, la très ingrate tâche des enquêteurs est de prouver après six ans que telle ou telle personne était présente au festin.

Quand on pense au drame qui s'était déroulé à Chante-Perdrix, dans la nuit du 2 mai, à ces inqualifiables agapes le 5 ou le 6 mai, et qu'on n'ignore point que, le 3 mai, la Manin se promenait par les rues du petit village de Peyrins, se lamentant :

« Mon mari est un s... ! Il m'a abandonnée, il m'a laissée toute seule avec trois enfants à ma charge !... » on s'étonne que cette femme, la Manin, inculpée de complicité dans le meurtre de son mari, qui a passé des demi-aveux et qui, aujourd'hui, nargue la justice en lui promettant la vérité à l'heure qu'elle aura choisie, on s'étonne dis-je, que cette femme soit en liberté.

Ici, il en est qui ne sont pas seulement étonnés, mais révoltés, le mot n'est pas trop fort.

Aussitôt, on a parlé d'intervention politiques, d'interventions qui se seraient déjà produites en 1931.

A la vérité, cette rumeur prend quelque consistance quand on apprend que les conseils municipaux de Peyrins, Mours et Génissieux sont prêts à démissionner.

Ce n'est pas le fait pour des élus municipaux de démissionner pour un simple crime.

— De la politique se cache là-dessous, assurent certains...

Oui, mais quelle politique ? Dans quelles conditions agit-elle ? Pour quelles raisons ?

Est-ce l'objet d'un nouveau mystère à élucider ?

• • •

M^e Jean-Charles Legrand, dès son arrivée ici, a pris en main les intérêts de la famille Manin.

Laissant aux enquêteurs le soin de mener de leur côté leurs actives investigations, il s'est attaché aussitôt, du sien à résoudre une question qui ne manque pas, certes, d'importance.

Pourquoi l'affaire a-t-elle tant tardé à éclater ? Pourquoi, en 1931, conclut-on au suicide et délivra-t-on un non-lieu alors qu'à cette époque les éléments de l'enquête étaient les mêmes qu'aujourd'hui ?

C'est là une autre face du problème, une autre face du mystère.

J'ai quelques renseignements sur l'enquête menée en 1931. Ils sont édifiants !

Tout d'abord, le petit René, l'accusateur de onze ans, grâce à qui la vérité est à demi connue, ne fut pas interrogé à l'époque.

Première négligence, pour ne pas dire plus.

La bicyclette de Manin, retrouvée abandonnée sur les bords de l'Isère, ne fut même pas mise sous scellés.

On aurait pu découvrir sur son guidon des empreintes...

Négligence ! Rien n'a été fait...

Le paysan qui découvrit le vélo le mena au commissariat :

— Nous prenons bonne note de votre découverte, lui dit-on.

— Mais je vous laisse le vélo...

— Non... Que voulez-vous que nous en fassions ? Gardez-le chez vous...

Et, ainsi, le vélo passa des années dans le grenier d'une ferme...

Négligence !

L'auto de Tortel que l'on avait vue stationner près de la ferme de Chante-Perdrix ne fut même pas examinée de près. Les coussins, la banquette auraient pu cependant être souillés de sang !

Négligence.

Enfin, l'enquête concluait au suicide, alors qu'on se trouvait en présence d'un cadavre repêché dans l'Isère ficelé — bras et jambes ligotés — de 25 mètres de fil de fer !

Vingt-cinq mètres de fil de fer ! Et, de plus, la tête était transpercée d'une balle tirée par derrière et ayant pénétré par la nuque !

Ici, le mot incohérence peut être prononcé en toute quiétude.

• • •

Mais, aussi bien, de tous ces éléments disparates, de ces mystères qui se superposent, de ces énigmes qui se renouvellent sans cesse, à peine élucidées, comment se fera jour la lumière ?

Pour l'instant, d'après Tortel et la Manin, le crime aurait été accompli ainsi :

Puzin aurait attendu dehors le retour de Manin et, alors que le malheureux fermier passait à hauteur du cognassier, Puzin l'aurait abattu d'une balle tirée à deux mètres.

Ensuite Puzin et Tortel auraient traîné le mort vers la ferme.

La Manin, sur le pas de sa porte, aurait commandé :

— Déposez le cadavre sur la dalle, dehors, près de la porte.

La Manin affirme donc que jamais le cadavre ne fut conduit dans la ferme.

Le ligotage aurait eu lieu, toujours dehors, près de la fosse à purin.

A la suite de quoi, les deux complices, Puzin et Tortel, embarquant le corps dans l'auto de Tortel, seraient allés le jeter à l'Isère.

Tout ceci est farci d'in vraisemblances.

Le 2 mai 1931, il pleuvait et ventait, il était bien incommode de procéder au long travail du ligotage dehors... et sans lumière.

Deuxièmement, si le coup de feu avait été tiré près du cognassier, il aurait certainement été perçu de la ferme voisine, la ferme Guithon.

Troisièmement, le petit René, un enfant qui ne ment pas, nous le savons, et dont la mémoire est fidèle, a bien précisé :

— J'ai vu papa dans la ferme... J'ai vu qu'on le mettait sur son lit !

On peut en déduire que tout simplement le crime a été commis à l'intérieur de la ferme... dans la cuisine.

Il a été commis dans la cuisine, en présence de la Manin.

Voilà la vérité !

Voilà pourquoi elle tient tant à assurer que jamais le cadavre ne fut transporté dans la ferme. Elle a peur d'être amenée, si elle concède quoi que ce soit sur ce point, à avouer qu'elle était présente ! Qu'elle avait participé à l'assassinat de son mari !

Et la preuve que le crime fut perpétré dans la cuisine, ne la trouve-t-on pas dans le témoignage d'une voisine, M^{me} Grenier !

M^{me} Grenier a déclaré :



Encore un hardi coup de main. — Des bandits extrêmement audacieux et bien renseignés ont pris près de 100 000 francs, sous la menace du revolver, au caissier de la Banque des Produits alimentaires et coloniaux, quai de Bercy, à Paris. Les enquêteurs sur les lieux (F. P.)



Six gangsters aux Assises. — Devant les Assises de la Seine ont comparu les six jeunes gangsters qui prirent d'assaut une banque du boulevard Saint-Germain. Les six gangsters ont été condamnés aux travaux forcés. Au premier rang, de gauche à droite : Charpentier, Pradaud, Marie Fleurot. Au deuxième : Maurice Guy, Maurice Prenant, Pierre Lejeune. (F. P.)



Après le crime. — M. Roubaud, un paysan de Rians (Haut-Var), avait été abattu de deux coups de fusil. Motif du crime : la cupidité. Un voisin nommé Verne a avoué être l'assassin. Le voici durant la reconstitution du crime. Un inspecteur joue le rôle de la victime (F. P.)



UN SYNDICAT ORIGINAL

Il existe, au Mexique, un syndicat original comme on n'en a pas encore vu dans notre vieille Europe. C'est le syndicat des prostituées que préside Maria Gonzalez, une belle fille de vingt-huit ans.

Ce syndicat qui porte officiellement le nom de *Sindicato por defensa de la mujer* (Syndicat pour la défense de la femme) est reconnu par le Gouvernement mexicain, ainsi que par la Confédération du Travail du Mexique.

Ce groupement corporatif proteste contre l'exploitation de ses membres par les tenanciers des maisons de tolérance, par les inspecteurs du service sanitaire et par la police.

Il espère, d'autre part, obtenir pour les prostituées le droit à l'assurance « vieillesse » et menace de provoquer une grève — des jambes croisées naturellement — si ses exigences demeurent sans réponse satisfaisante du Gouvernement mexicain.

— Le lendemain de la disparition de Manin, le 3 mai donc, je suis allé le matin à la ferme de Chante-Perdrix. La Manin lavait à grande eau sa cuisine, ce qui n'était pas dans ses habitudes.

La Manin lavait à grande eau sa cuisine, parce qu'il était indispensable que disparaissent certaines traces du drame de la veille au soir.

Voilà la vérité !

Quand la Manin se décidera-t-elle à la dire ?

Et ce qu'on attend d'elle, c'est encore plus que cela : c'est qu'elle dévoile les vrais mobiles du crime.

Les mobiles du crime, on les ignore toujours, on en est comme au premier jour, aux hypothèses les plus diverses ; la réside le vrai secret de Chante-Perdrix.

Et ce secret, si la Manin ne le trahit pas, il est inutile de compter sur Tortel.

Tortel, lui, grande brute têtue, ne sait dire qu'une chose :

— Je suis nul... complètement nul dans cette affaire !

Tortel se mésestime, il n'est pas si « nul » que cela !

PHILIPPE ARTOIS.

L'Affaire Garola continue

Elle lui avait coupé le nez !

NICE

(De notre envoyé spécial.)

DANS notre numéro du 7 mars, nous écrivions : « Veyrac a été remis en liberté provisoire par la Chambre des mises en accusation d'Aix. Bravo ! Il reste maintenant à arrêter les assassins de M^{me} Garola ».

C'était, en effet, « l'affaire Garola » qui commençait ou, plutôt, repartait de zéro, pour employer une expression chère au Parquet de Dijon, lors de l'affaire Prince.

Nous, nous recommençâmes l'enquête, avec le seul souci de pouvoir, dans la faible mesure de nos moyens, collaborer à une œuvre de justice. Et, tout de suite, il nous fallut constater que deux thèses seulement existaient, deux thèses diamétralement opposées, si opposées qu'elles risquaient, à elles deux, de masquer la vraie vérité :

1^o La thèse des défenseurs du contrôleur Veyrac ;

2^o La thèse du juge d'instruction, soutenue — insistons sur ce point — par les différents policiers chargés de l'affaire, qu'ils soient de Paris, Lyon, Marseille ou Nice.

Tous les points déjà établis furent vérifiés par nous, toutes les précisions nécessaires demandées aux enquêteurs, tous les détails restés dans l'ombre jusqu'à présent placés à la modeste, mais franche clarté de nos investigations.

Et voici ce qu'il en résulta...

Du côté de la défense, c'est-à-dire du côté de Veyrac, le grand avocat qu'est M^e Henry Torrès et ses fidèles collaborateurs niçois, M^{es} Cotta et Linas, estimaient — ils le dirent bien devant la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Aix, lors de la comparution de Veyrac — estimaient que l'instruction n'avait peut-être pas fait tout ce qu'elle devait faire et que, par exemple, trois pistes paraissaient avoir été plus ou moins négligées.

Ces pistes, il nous fut facile de les reconstituer et de les examiner :

Piste P...

Piste X...

Piste M...

Voyons d'abord, la piste P...

M. P... habite Paris, maissa femme et son jeune enfant demeurent à Lyon, dans la maison voisine de celle où logent M^{es} et M. Mergoux, sœur et beau-frère de M^{me} Garola. M. P... a été condamné, en 1929, par le tribunal correctionnel, pour détention de stupéfiants. Et, coïncidence curieuse, M. P... est venu de Paris à Lyon, le 11 novembre, dans le même train que M^{me} Garola : puis il est rentré à Paris, le 15 novembre au soir (jour de la découverte du crime). De là à le soupçonner...

Or, M. Querillac, commissaire divisionnaire de la dixième brigade mobile de Lyon, qui eut à s'occuper de tant d'affaires célèbres, sourit lorsque nous lui parlâmes de ce M. P... et ouvrit devant nous le dossier le concernant :

Douze personnes pouvaient témoigner que M. P... n'avait pas quitté Lyon dans la nuit du 14 au 15 novembre.

Et d'une piste...

A la deuxième : Un industriel lyonnais avait déclaré que, le 14 novembre au soir, en gare de Brotteaux, au départ du rapide Strasbourg-Vintimille, il avait distinctement vu M^{me} Garola avoir un geste de surprise, voire de crainte, à l'instant où un homme grisonnant, paraissant âgé de cinquante ans environ, vêtu d'un costume beige, arrivait sur le quai.

Ça, c'était mystérieux, à première vue ! Mais M. Fœx, le distingué chef de la Sûreté lyonnaise, qui procéda à une minutieuse enquête à ce sujet, nous expliqua que, si M^{me} Garola avait paru troublée, ce n'était pas à cause de ce quinquagénaire — au-dessus de tout soupçon — mais bien parce que des volontaires qui se rendaient en Espagne menaient grand tapage sur le quai.

Et de deux...

La troisième piste enfin, la plus importante, celle que nous nous permettrons d'appeler « piste Mergoux » puisque nous eûmes, avec le beau-frère de la malheureuse victime, une longue conversation placée, nous semble-t-il, sous le signe d'une confiance et d'une loyauté communes.

Les précisions que nous voulions obtenir de M. Mergoux étaient celles-ci :

Était-il exact, comme le prétendait un témoin, M^{me} Ixo, que M. Mergoux donnait des rendez-vous clandestins à M^{me} Garola dans un hôtel de Toulon ?

Pourquoi M. Mergoux avait-il accompagné sa belle-sœur à la gare des Brotteaux alors que la gare de Perrache est beaucoup plus proche de son domicile, situé quai de la Bibliothèque ?

À notre première question, le beau-frère de la chocolatière assassinée répondit :

— Je proteste énergiquement contre les insinuations de cette dame Ixo que je ne connais pas, que je n'ai jamais vue. Qu'on me confronte avec elle, je lui prouverai facilement qu'il est impossible que M^{me} Garola lui ait confié qu'elle avait des rendez-vous avec moi.

Quant au départ de la victime par la gare des Brotteaux, M. Mergoux nous l'expliqua ainsi :

— Tout d'abord, nous avons longtemps habité à proximité de cette gare et, lorsque ma belle sœur s'arrêtait à Lyon pour nous rendre visite, elle repartait toujours à Nice par le Strasbourg-Vintimille. De plus, le 14 novembre au soir, lorsqu'elle hésitait — une demi-heure seulement avant son départ — sur le train qu'elle devait prendre, c'est moi-même qui lui ai conseillé :

— Prenez donc le Strasbourg-Vintimille, vous y trouverez plus facilement une place que dans un rapide venant de Paris.

On voit tout l'intérêt que présentait cette déclaration : puisque, une demi-heure avant de partir, M^{me} Garola ignorait encore quel train elle prendrait. Cela impliquait :

1^o Que la malheureuse n'avait pas donné rendez-vous à quelqu'un comme on le crut longtemps ;

2^o Qu'il fallait écarter l'hypothèse d'une « exécution » préméditée, à moins d'admettre la complicité de M. Mergoux, ce qui était invraisemblable.

Ainsi, aucune des trois pistes « lyonnaises » suggérées par les défenseurs de Veyrac ne s'avérait sérieuse.

Mais il y avait un autre point à éclaircir, à Nice celui-là.

On sait qu'une dame Moreau — qui avait d'ailleurs gardé longtemps l'anonymat — avait déclaré dans une lettre qu'elle avait été victime d'un odieux attentat de la part d'un contrôleur dans le rapide Strasbourg-Vintimille. Or cette lettre révélait, au lieu d'être adressée directement à M. Curty, chef de la Sûreté niçoise, avait été remise à ce magistrat par l'intermédiaire de M. Allardi, l'amant de M^{me} Garola.

Pourquoi cette bizarrerie ? M. Curty nous en donne bien facilement l'explication :

— M. Allardi est venu me voir un jour et m'a remis une enveloppe cachetée, adressée à mon nom et m'a dit :

« J'ai trouvé ce pli dans une missive non signée dont l'auteur, qui prétend vous connaître, me prie de vous le remettre. Il paraît que ça peut aider à la découverte de l'assassin ».

Je décachetai l'enveloppe et constatai aussitôt, en effet, que l'écriture m'était connue. On sait ce que contenait cette lettre que je transmis aussitôt au juge d'instruction, M. Giacomoni.

« Vous voyez, conclut en souriant l'aimable M. Curty, qu'il n'y a là-dessous rien que de très simple. »

Enfin, pour en terminer avec les nombreuses pistes fantaisistes suivies avant ce que nous appellerons le rebondissement de « l'affaire », rappelons qu'un hôtelier de Toulon, M. Bouchard, avait formellement reconnu sur une photographie de M^{me} Garola une dame descendue chez lui, en juillet, sous le nom de Suzanne Michel.

Or, Michel est le nom de jeune fille de M^{me} Garola.

De là à conclure que M^{me} Ixo ne se trompait point en affirmant que la chocolatière se rendait parfois à Toulon, il n'y avait qu'un pas à franchir.

Eh bien ! M. Bouchard se trompait. M^{me} Suzanne Michel existe réellement. Elle est institutrice et habite dans l'Est. Et c'est bien elle qui descendit à l'hôtel Mirabeau, à Toulon.

Fragilité des témoignages humains.

Mais revenons un peu en arrière.

Le juge d'instruction, procédant par élimination et estimant que les hypothèses de la vengeance et du meurtre crapuleux devaient être écartées, ne pouvait plus envisager que le crime sadique. Or, dans le dossier, figuraient de nombreuses lettres signalant que des dames avaient été victimes, dans le rapide Strasbourg-Vintimille, des agissements scandaleux d'un contrôleur.

Ce contrôleur ne pouvait-il être Veyrac ? On arrêta Veyrac.

Seulement, le D^r Guichard, médecin aliéniste, commis par M. Giacomoni pour examiner l'état mental et sexuel de l'inculpé, déclara :

— Veyrac est un individu en tout point normal. S'il s'agit d'un crime de sadique, ce ne peut pas en être vraisemblablement lui l'auteur.

Ce qui permit à M^e Henry Torrès de faire cette indiscutable démonstration :

— Il s'agit d'un crime de sadique, d'accord. Mon client étant tout ce qu'il y a de plus normal, ce ne peut être lui l'assassin de M^{me} Garola.

On remit donc Veyrac en liberté, provisoire s'entend.

Mais, dès lors, la cause parut entendue et tout le monde pensa qu'il faudrait chercher ailleurs le ou les assassins de la gérente de la « Marquise de Sévigné », d'autant plus que M^{me} Moreau, qui s'était plainte des agissements d'un contrôleur ressemblant à Veyrac, ne semblait plus aussi sûre d'elle-même et paraissait, au contraire, peu pressée de fournir des explications supplémentaires.

Du moins, d'aucuns le prétendaient en souriant :

— Le fameux « témoin-massue » de M. le juge d'instruction ne donne plus de ses nouvelles. Cela vaut sans doute mieux pour lui...

Ceux qui parlaient ainsi se trompaient. M. Giacomoni attendait simplement que lui soit retourné le dossier expédié à Aix pour procéder à une opération qu'il jugeait des plus importantes : la confrontation de M^{me} Moreau et du contrôleur Veyrac.

C'est à la suite de cette confrontation que surgit ce que nous avons appelé le rebondissement de l'affaire.

Lorsqu'on apprit que la confrontation était décidée pour samedi matin, on n'y prêta guère d'attention à Nice, car tout le monde était persuadé que M^{me} Moreau faisait erreur et ne reconnaîtrait certainement pas en Veyrac l'employé qui, le 21 juillet dernier, s'était livré devant elle à des gestes obscènes.

Aussi, lorsque, deux heures après son arrivée dans le cabinet de M. Giacomoni, en compagnie de ses défenseurs, Veyrac en ressortit, est-ce avec stupéfaction qu'on entendit M^e Henry Torrès déclarer :

— M^{me} Moreau a formellement reconnu Veyrac comme étant l'exhibitionniste dont elle fut victime.

Mais Veyrac d'ajouter aussitôt : — Cette femme se trompe. Je ne me suis jamais livré à des gestes de ce genre devant une voyageuse.

A ce moment, M^{me} Moreau, quittant à son tour le bureau du juge d'instruction, le grand avocat lui demanda :

— Permettez-moi, madame, de vous poser une question : pourquoi n'avez-vous pas porté plainte dès votre descente du train ?

Nullement embarrassée, M^{me} Moreau répondit :

— D'abord, j'avais hâte de me rendre à Bruxelles où m'attendait ma fille malade. Et puis, en réalité, bien que furieuse et outrée, je considérais l'incident comme sans importance. Ce n'est qu'en apprenant l'assassinat de M^{me} Garola que j'ai pensé que je pourrais être utile à la justice.

M^e Henry Torrès reprit :

— Alors, une autre question si vous le voulez bien.

— Très volontiers.

— Pourquoi avoir écrit à M. Allardi au lieu de vous adresser directement au juge d'instruction.

Toujours sans marquer le moindre embarras, le témoin expliqua :

— J'avais lu le nom de M. Allardi dans les journaux, je savais qu'il devait épouser M^{me} Garola et qu'il désirait par conséquent plus que tout autre la découverte de l'assassin. Je me suis donc adressée à lui.

Au surplus, je supposais qu'en agissant ainsi il me serait plus facile de garder l'anonymat.

Ayant dit, M^{me} Moreau s'en alla. Quelques instants plus tard, M. Giacomoni quittait à son tour le Palais de Justice et déclarait :

— M^{me} Moreau a formellement reconnu Veyrac, mais je dois reconnaître que l'ins-



Une couturière parisienne, Marie-Thérèse Mainier, soupçonnant son amie Olga d'avoir émis des doutes sur sa fidélité en présence de son amant, le Sénégalais Amadou, s'est vengée en sectionnant d'un coup de rasoir précis le nez de la malheureuse Olga. La vindicative couturière que l'on voit ici, devant la Cour, a écopé d'un an de prison et dix mille francs de dommages et intérêts en Correctionnelle. (Rap.)

truction n'a tout de même pas fait un pas de plus en avant.

Que conclure de tout cela ?

À notre avis, nous estimons qu'il y a deux affaires bien distinctes :

L'affaire Veyrac.

Et l'affaire Garola.

L'affaire Veyrac ? En admettant que le contrôleur se soit vraiment livré à des gestes obscènes devant M^{me} Moreau, cela n'impliquerait nullement sa culpabilité dans l'assassinat de M^{me} Garola. À ce sujet, un éminent médecin auquel nous parlions du cas Veyrac nous disait, mi-sérieux mi-plaisant :

— Les vicieux du genre exhibitionniste ne cherchent pas à faire du mal aux femmes, mais plutôt à leur faire... comment dirais-je ?... du... bien !

Ce qui ne fut évidemment pas le cas pour la malheureuse commerçante.

L'affaire Garola ? Elle continue. Mais, malheureusement, comme nous le disions au début de cet article, deux thèses seulement se sont affrontées. Les uns penchant pour le crime sadique, les autres estimant qu'il fallait rechercher les coupables dans l'entourage immédiat de la victime.

Disons-le franchement : à la suite de l'enquête à laquelle nous nous sommes personnellement livré, nous sommes persuadé que les uns et les autres se trompent.

— Alors, direz-vous, qu'appellez-vous donc la vraie vérité ?

Que nos lecteurs se souviennent : dès le début de l'affaire, nous avons toujours dit que rien, absolument rien ne permettait de repousser l'hypothèse du crime crapuleux.

Nous n'avons pas changé d'avis.

GEORGES OUBERT.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de 0.60

Cinq Gars qui jouent du couteau



Au cours d'une rixe dans la rue, après boire, à Paris, un nommé Perrier, dit « Les Yeux tatoués », avait tué d'un coup de couteau un nommé Polgairé qui venait au secours d'un de ses copains en danger. On a arrêté Perrier (à gauche) et ses complices après une rapide enquête. (Rap.)

CAUSES SALÉES

Simple plaisanterie.

— C'est pas que je sorte du couvent, mais j'aime pas qu'on se fiche de moi !

La jeune femme rousse qui vient de prononcer ces mots a lancé un regard de haine aux deux inculpés, deux hommes d'une trentaine d'années chacun.

Le premier de ces deux hommes, un blond fadasse, se défend en riant :

Je ne comprends pas qu'on fasse une affaire d'une simple plaisanterie.

J'en ai fait une affaire, reprend la femme rousse, parce que vous êtes des pourvoyeurs de « closets » américains.

Certes, le président entend cette expression pour la première fois, car il en demande l'explication.

— Eh bien, fait la femme rousse, les « closets », c'est une façon polie de désigner les boîtes à poules, les maisons closes... closets... closes...

Les deux inculpés ont bondi à leur tour sous cette accusation. Eux, des spécialistes de la traite des blanches ? Erreur profonde... Ils voulaient s'amuser avec une femme sans déboursier un centime.

Le deuxième inculpé déclare à son tour :

On avait entendu cette « dame » (sic) dire dans une boîte de Montmartre que celui qui se l'offrirait à l'œil n'était pas né. On a voulu lui prouver le contraire.

Et, continue l'inculpé blond, c'est pour ça qu'on a imaginé ce bureau de cinéma.

Oui, fait le président en feuilletant le dossier, « L'Internationale française du film... ». Qu'est-ce qu'une internationale française d'abord ?

On avait mis des mots qui sonnaient bien. Alors on a convoqué cette dame et mon ami lui a fait du « chauffe-bain »... la cour, quoi !... Il lui disait qu'on l'engageait pour un grand film, qu'il y aurait une suite, qu'elle commencerait par des cachets de mille dollars et qu'ensuite elle pourrait remplacer Greta Garbo, vu qu'elle en possédait le physique et que Greta, on l'avait assez vue. Oui, enfin on a bien arrangé les choses et finalement elle a accepté le contrat qu'on a signé tous les deux, mon copain et moi.

Le président s'étonne :

Pourquoi riez-vous en disant cela ?

C'est la femme rousse qui répond :

Ils rigolent parce qu'il faut voir entre les lignes ce que ça veut dire, ce qu'ils ont signé tous les deux. Ils m'ont eue l'un après l'autre, voilà la vérité !

Pourtant il n'y aurait eu que ça que j'aurais rien dit. J'avais eu la langue trop longue, ils m'avaient eue à la sauvette, c'était joué.

Mais, quand j'ai raconté ça à Dimitri...

Dimitri ?

Comment, vous ne connaissez pas Dimitri, mon président ? C'est un Russe-Espagnol...

Un Russe-Espagnol ?

C'est lui qui me l'a dit. Paraît qu'il serait né exactement à la frontière des deux pays.

Mais la Russie et l'Espagne n'ont pas de frontières communes.

J'y ai pas été voir... Oui, Dimitri m'a dit : C'est ces deux types-là qui t'ont faite ? Eh bien, tu l'as échappée... C'est des marchands de viande pour Buenos...

Le président constate que rien ne justifie cette accusation. Les inculpés ont des casiers judiciaires vierges.

Pourtant, s'étonne la femme rousse, j'ai été aux renseignements... On m'a dit que le blondinet avait eu une histoire pour trafic de viande, une histoire pour laquelle qu'on l'avait acquitté.

Le blondinet s'esclaffe.

Oui, une histoire de viande avariée. J'ai fourni de la boucherie aux armées et un jour un adjudant de casernement à qui je n'avais pas refilé la pièce comme mon prédécesseur m'a accusé d'avoir vendu de la viande avariée. Je n'ai eu aucune peine à prouver que ce n'était pas vrai.

La femme rousse paraît maintenant fort gênée :

— Si j'avais su que c'était de la bidoche de boucherie et non pas de « closets », j'aurais rien dit...

Finalement, les deux inculpés sont acquittés et, comme la femme rousse proteste à l'idée de payer les frais du procès, son avocat lui dit :

— Restez tranquille. Maintenant que vos adversaires ont gagné, ils pourraient, s'ils le voulaient, se retourner contre vous.

La femme rousse ne comprend pas très bien et fait à haute voix :

Contre moi ?... Encore ?... Ah ! non, c'était assez de la première fois !

Un cœur incendié

En ce temps-là, Léon X... (ne pas confondre avec le pape dixième du nom) faisait son temps aux Pompiers de Paris.

Beau gosse, alerte, prompt à la bagarre amoureuse et pas difficile quant au choix de ses amies d'un soir, il aurait pu achever sa carrière d'extincteur d'incendies et d'allumeur sur un autre plan sans trop d'ennuis, si le destin n'avait placé sur sa route, la belle Marguerite.

Marguerite P..., âgée de 18 ans, plus connue sous le nom de Rita dans les lieux où l'on s'amuse, ayant reluqué certain soir, dans les coulisses d'un théâtre bien parisien, le séduisant Léon, il ne lui fallut pas beaucoup de travaux d'approche pour en faire son amant.

Beaucoup de gens s'accordent à affirmer que la loge de la principale interprète, alors sur le plateau, servit d'autel à ce sacrifice impromptu.

— Eh bien ! ma gosse, fit Léon X... avec rondeur, à la gente actrice quant tout fut achevé, nous voilà contents l'un et l'autre... A la prochaine !

— Que veux-tu dire par là ? fit Marguerite dont le visage se couvrait en même temps des marques de la plus vive inquiétude.

— Mais... que je vais achever mon service de garde, puis regagner la caserne, fier du devoir accompli.

— Merci ! Pourquoi pas la corvée ?

— Oh ! oh ! Madame est susceptible !

— Et toi, tu n'es qu'un muflé... On t'en donnera du nanan comme celui que je t'ai offert, pour que tu craches dessus après.

Indignation de femme aux desseins trop obscurs ou trop compliqués pour être compris d'un sapeur sans machiavélisme, Léon, plutôt que de chercher une éclaircie dans la discussion, préféra s'évader par la tangente.

— Merci tout de même, ricana-t-il. Et sans rancune, ma gosse !

Puis il gagna la sortie, mais pas assez vite pour échapper à une maîtresse gifle que la délicieuse Marguerite désirait évidemment placer dans le plus court délai.

Fataliste comme la plupart des don Juan, Léon X... encaissa et poursuivit son chemin. Mais il demanda à ses chefs la permission de ne plus être attaché au service du théâtre où Marguerite jouait les figurantes et les viragos.

Et, des mois s'étant écoulés, le pompier ne songeait plus à cette aventure, il allait être libéré, il faisait des projets de futur bourgeois, qu'un père assez fortuné établi

rait dans d'excellentes conditions, lorsqu'un matin il reçut une lettre le conviant à se rendre, dans l'après-midi du même jour, au café des Autobus, quelque part du côté de Ménilmontant. Cette missive était signée : « Jeannette », ce qui ne lui rappelait rien, mais l'intrigua.

Un pompier sur le point d'être rendu à la vie civile peut demander quelques faveurs spéciales... X... obtint sans douleur la permission de la demi-journée.

Aux « Autobus », il ne vit qu'une jeune femme assez laide, encore que mise de la façon la plus tapageuse. Elle était rouge de cheveux, verte de teint avec, au milieu de la figure, un nez à décourager le coup de foudre, en dépit de sa ressemblance avec la pointe d'un paratonnerre. X... allait gagner une table loin de cet épouvantail, quand ce dernier lui fit signe d'approcher avec un sourire aux dents jaunes.

— Vous êtes bien M. Léon ? dit-elle, une fois l'autre assis à son côté. Moi, je suis la sœur de Marguerite.

— Marguerite ? répéta le pompier.

— Oui, votre maîtresse. Allons ! ne faites pas l'étonné. Vous lui avez fait deux jumeaux, un garçon et une fille qui vous ressemblent ce qu'il est un miracle ! D'ailleurs, ils s'appellent Léon et Léonie. Vous ne pouvez pas les renier.

La stupeur du jeune homme fut telle qu'il demeura longtemps sans pouvoir articuler un mot.

Sa voisine en profita pour tirer d'un sac des photographies et des lettres qu'elle étala sur la table, mais en les retenant du plat de sa main osseuse.

— Je vois que vous reconnaissez vos torts, reprit-elle d'une voix indulgente. D'ailleurs, je ne suis pas venue en ennemie, au contraire.

— Où voulez-vous en venir ? balbutia Léon, dominé par le calme, l'assurance et le toupet de la rouquine.

— A ceci : Rita vous aime, et la preuve, c'est qu'elle a dépensé des sommes importantes pour vous retrouver. L'agence a mis du temps, il lui a fallu consulter les registres du théâtre et ceux de votre corps pour trouver, grâce aux dates, votre nom de famille et votre casernement... Les lettres que vous voyez sont écrites par différentes personnes qui ont pu constater au théâtre vos relations avec ma sœur... Les photos représentent vos petits...

— Mais c'est un coup monté, s'écria X..., enfin remis de son émoi, avec un geste qui eut pour résultat immédiat de faire disparaître instantanément les pièces produites par l'accusatrice... Je ne crois pas un mot de toute cette histoire. Or alors il faudrait que je sois une gourde... un imbécile...

Il s'était levé. La femme ne bougea point. Il put sortir sans la moindre difficulté. Cependant, tout ne faisait que commencer. Quelques jours plus tard, Léon était convoqué au commissariat.

Plainte d'une nommée Marguerite P..., lui dit le secrétaire. Cette personne vous accuse de l'avoir violée. Elle a des témoignages.

LA MANIÈRE FORTE EN NOUVELLES-GALLES DU SUD



En Australie, à Newcastle, par suite de chômage et d'expulsions, des bagarres ont éclaté entre la police et des chômeurs dont on voulait saisir et vendre les biens. Nombreux blessés de part et d'autre. Voici un ouvrier assommé d'un coup de matraque que l'on conduit à l'hôpital. (S. G. P.)

" POLICE-MAGAZINE "

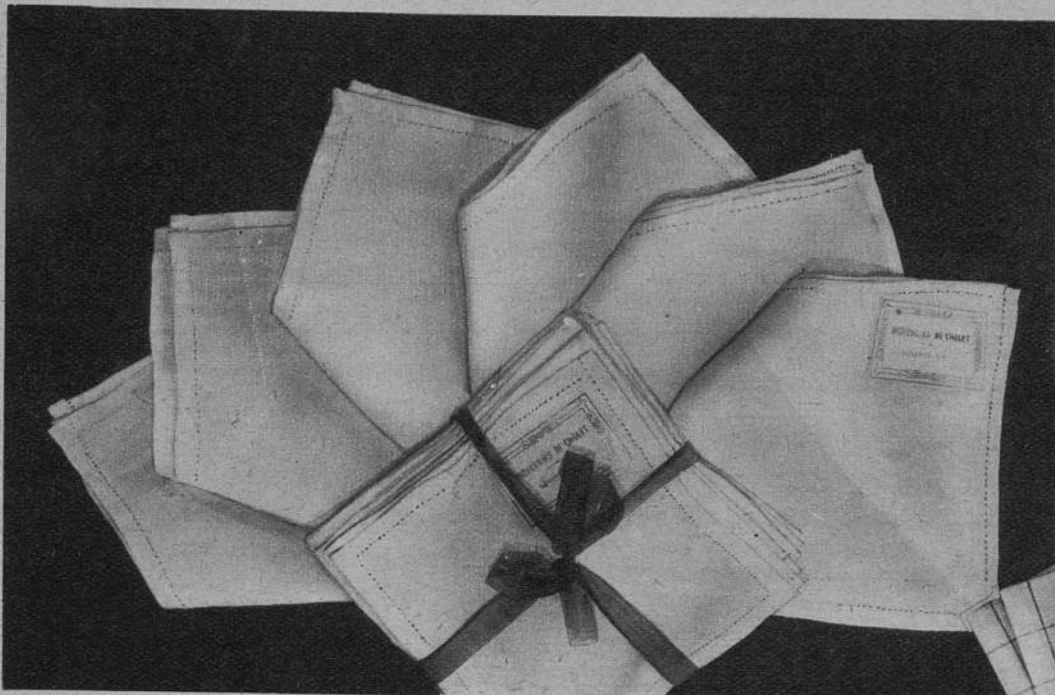
Direction - Administration - Rédaction
3, rue Taitbout, PARIS (IX^e)

Téléph. : Taitbout 59-58. — Compte Ch. Post. 259-10. R. C. : Seine 64-345

ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE...	Un an (avec primes) ...	60 fr.
	Un an (sans prime) ...	47 fr.
	Six mois ...	30 fr.
ÉTRANGER...	Un an ...	54 fr.
	Six mois ...	34 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.
Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.



PRIME N° 1.

AU CHOIX :

Prime n° 1. — DOUZE MOUCHOIRS BLANCS en fine toile pur fil de Cholet, ourlés à jours.



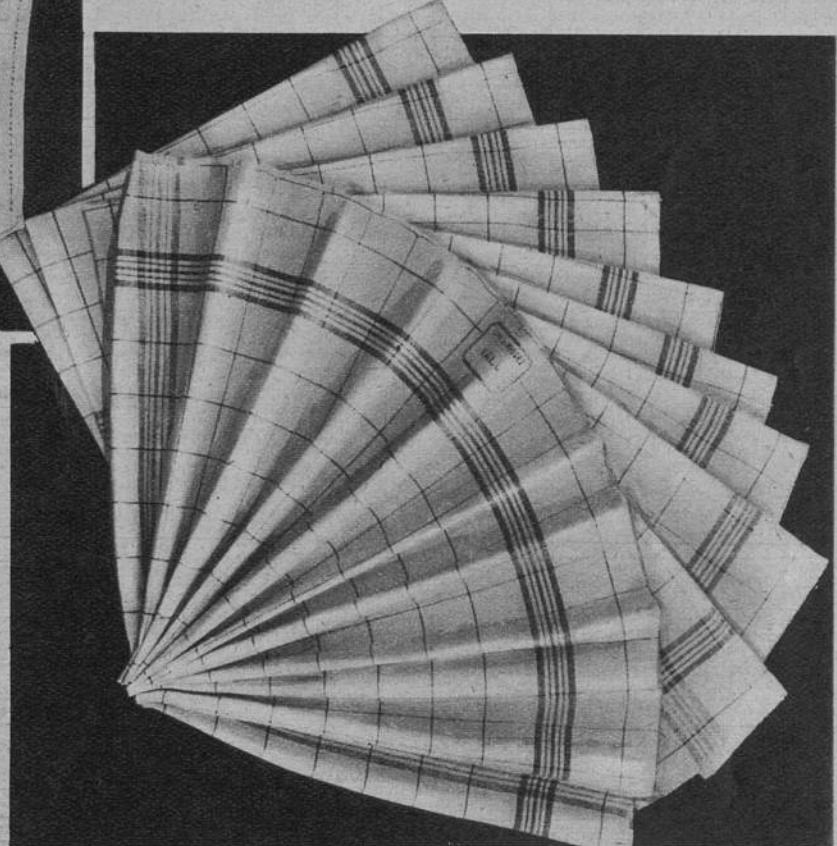
PRIME N° 2.

Prime n° 2. — UN PORTE-MINE WAHL-EVERSHARP à mine rentrante, ébonite marbrée de couleur.

PRIMES GRATUITES OFFERTES AUX ABONNÉS de "Police-Magazine"

habitant la France ou ses Colonies
(Consulter notre tarif d'abonnement, page 14.)

PRIME N° 3.



Prime n° 3. — SIX TORCHONS VERRIÈRE mi-lin, liteaux rouges (0m,60x0m,80).

Pour recevoir l'une de ces primes, joindre au montant de l'abonnement, pour frais de port et d'emballage, 1 fr. 25 pour les primes n° 1 et 2 et 3 fr. 30 pour la prime n° 3.

Dans les Cellules de Clairvaux

(Suite de la page 9.)

aigris contre l'armée. Surpris en train de dessiner des fortifications nouvelles dans les environs du Rhin, X... avait été condamné à dix ans de prison par le conseil de guerre de Strasbourg ; peu après son arrivée, il se mit à profiter de la présence à Clairvaux d'un grand nombre de militaires pour reprendre sa propagande antifrançaise et sa dangereuse activité. Naturellement, ses fonctions lui rendent faciles et fréquentes les communications avec l'extérieur ; il reçoit du dehors tout ce qu'il veut et, fait plus grave, il fait sortir une correspondance clandestine dont la teneur ne manquerait sans doute pas d'intéresser le Deuxième Bureau.

Voilà ce que les initiés me contèrent. Le comble, c'est que ce louche bonhomme ne devrait pas être à Clairvaux ! D'après les ordres administratifs, tous les condamnés pour espionnage qui se trouvaient à Clairvaux auraient dû être évacués sur Poissy ; X..., malgré ces ordres et malgré les rapports de la Direction, est toujours là. Et il n'est même pas le seul : on trouve actuellement à la Centrale un autre espion, un Belge condamné à trente ans de prison. On reste stupéfait en songeant à l'atroce besogne que, dans un tel milieu, peuvent faire de tels hommes.

Mais revenons à Marcel... et à la question du tabac, car celle-ci, à cette occasion, devait malheureusement nous montrer toute sa gravité. Comme il me l'avait promis, Marcel n'avait donné aucune suite à la conversation de la lingerie et, quand il croisa X... dans les couloirs, ostensiblement il détournait la tête. Quinze jours passèrent ainsi. Un matin, mon ami fumait paisiblement dans un coin, écarté, derrière des tas de fagots, où régnait d'ordinaire une sécurité absolue. Tout d'un coup, il entendit un pas ; il voulut jeter son mégot, mais il était déjà trop tard : un gardien se dressait devant lui.

Il n'y avait pas à échapper. Marcel avait du tabac et des cigarettes plein ses poches ; son compte était bon.

Le soir, le motif suivant était porté contre lui : « Trouvé porteur d'un paquet de tabac gris et des cigarettes ci-jointes. Dit les avoir trouvés au jardin le long du mur de ronde. De l'enquête, il semble ressortir qu'il recevait régulièrement une certaine quantité de tabac ».

Au bout de ces trois phrases, il y avait la cellule.

X... l'espion s'était vengé.

(A suivre.)

E. N.

Le Gérant : J. ABEILLE.

Rein-Vessie-Prostate

régénérés par le Pagéol qui aseptise les muqueuses et rétablit le fonctionnement normal de l'appareil urinaire.

CHATELAIN, 2, rue de Valenciennes, Paris.- Rens. gratuits. Ec. service 603 PO

Seins
développés, reconstitués embellis,
raffermis, salières comblées par les
Pilules Orientales
Toujours bienfaisantes pour la santé
Fl. c. remb' 21 fr. J. RATIE, ph.
div. 32 Y. 45, r. Echiquier, Paris-16*

ARTICLES D'HYGIÈNE EN CAOUTCHOUC



"VÉRIFIÉS, CONTROLÉS, GARANTIS"

« Ivoire »	Soie blanche fine.	La dz. 10.
« Réservoir ivoire »		» 11.
« Velouté »	Soie rose ext. fine.	» 12.
« Réservoir velouté »		» 13.
« Naturel »	Soie brune fine.	» 14.
« Réservoir naturel »		» 15.
« Cristallin »	Soie blonde super.	» 16.
« Réservoir cristallin »		» 17.
« Pelure »	Soie peau ext. super.	» 18.
« Réservoir pelure »		» 19.
« Latex »	Soie lactée invisible	» 20.
« Renforcé »	Lavable extra.	» 21.
« Soie chair »	Lavable supérieur.	» 22.
« Supersoie chair »	Lavable ext. super.	» 23.
« Epais »	Lavable d'usage.	» 24.
« Crocodile »	Spécial américaine.	» 25.
« Baudruche »	Surfine supérieure.	» 26.
« Bout américain »	Modèle très court.	» 27.
« Collection »	Mod. variés super.	» 28.
« Echantillons »	Mod. variés extras.	» 29.
« Assortiment Black Cat »	70 mod. différents.	» 30.
« Le Verifier »	appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs.	» 31.

RECOMMANDÉ : "Lotex" invisible et "Soie chair" lav. CATALOGUE illustre tous articles intimes, cacheté fco. ENVOIS rapides, recom. sans marque apparente. PORT : France et Colonies : 2 frs. - Etranger : 5 frs. PAIEMENT par mandat (Contre remb. : frais 3 frs) Pas d'envoi contre remb. à l'Etranger.

BELLARD - P - THILLIEZ

HYGIÈNE
55, Rue Notre-Dame-de-Lorette, PARIS-9^e
Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue
Magasin ouvert de 9 à 19 heures. (Vente discrète)
Même maison : 22, Faub. Montmartre (8^e boulevard.)

LE RELIEUR de "POLICE-MAGAZINE"

GARDEZ AVEC SOIN VOS NUMÉROS EN UTILISANT NOTRE RELIEUR
Établi pour contenir 52 numéros et dans lequel les journaux sont, fixés sans être ni collés ni perforés.
Les fascicules ainsi reliés s'ouvrent complètement à plat.
Ils peuvent être ENLEVÉS et REMIS à VOLONTÉ

Prix :

En vente à nos bureaux : 9 fr. | Envoi franco : France : 11 fr.
Etranger : 14 fr.

Adresser commandes et mandats à l'Administration de "POLICE-MAGAZINE" 3, rue Taitbout, PARIS (IX^e). ♦ AUCUN ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

Docteur
PRÉVOST
de la
Faculté de Médecine
de Paris

L'AMOUR SECRET

Le plus intéressant, le plus complet
des OUVRAGES RÉALISÉS sur **LA VIE SEXUELLE**
Le Volume : **30** francs
Demandez-le à votre libraire qui vous le procurera.
Envoi franco contre la somme de 30 fr. adressée aux Éditions Générales, 5, rue Michel-Chaïraire, Sceaux (Seine)

Aucun envoi contre remboursement.

AUJOURD'HUI SÉDUCTION

commence la publication de **LA STAR AMOUREUSE**

Roman de **P. BUISSON** ■ Illustrations de **Pierre NOËL**

La confession d'une vie sensuelle et décousue dont chaque ligne vous passionnera.



SÉDUCTION

32 pages en héliogravure. — TOUS LES SAMEDIS

EN VENTE PARTOUT : **1 fr. 50**

En utilisant le **PETIT COURRIER** de **SÉDUCTION** vous trouverez ce que vous cherchez.



Une poétesse qui habite Paris s'intéresse aux jeunes gens bien faits de leur personne. Son « protégé principal », Biballe, avait déménagé son appartement. Huit mois de prison à Biballe. (Rap.)



Un fameux gangster américain, ennemi n° 1, William Mac Duff, était pisté par les g.-men depuis de longues semaines. Désespérant de le capturer vivant, ils l'abattirent en pleine rue. Voici le cadavre du gangster. Après tout, ça vaut bien la chaise électrique ! (N. Y. T.)



Stéphane Koerlé est recordman des tentatives de suicide. Vingt-sept fois il a tenté de se détruire. Le voici à l'hôpital de Budapest, après s'être ouvert les veines. (S. G. P.)



À Paris, s'est déroulée une manifestation des employés des hôtels et restaurants, protestant contre certaines modalités d'application des quarante heures. Les manifestants sont ici dispersés par la police, alors qu'ils essayaient d'aller en cortège jusqu'au Sénat. (Rap.)



À Bagnolet, près Paris, une bombe lancée de nuit par un inconnu a fait sauter la boutique d'un coiffeur qui s'obstinait à travailler au-dessous des tarifs syndicaux. Pas de blessés, mais de gros dégâts matériels. La police enquête. (Rap.)



M^{me} Alice Sarah Scott, âgée de cinquante-cinq ans, a été trouvée assassinée dans son domicile, à Londres, par son fils qui rentrait du théâtre. La victime avait la figure en bouillie. Nos photos montrent (1) Douglas Scott, beau-fils de la victime, sur qui pèsent de graves soupçons, et (2) M. Scott, mari de la malheureuse femme assassinée. (A. P.)

À Paris, on a procédé à l'installation solennelle du nouveau procureur général, M. Cavaroc, au Palais de Justice. Ci-dessus : M. Cavaroc et M. Vilette, premier président de la Cour, entrant en séance. (Rol.)